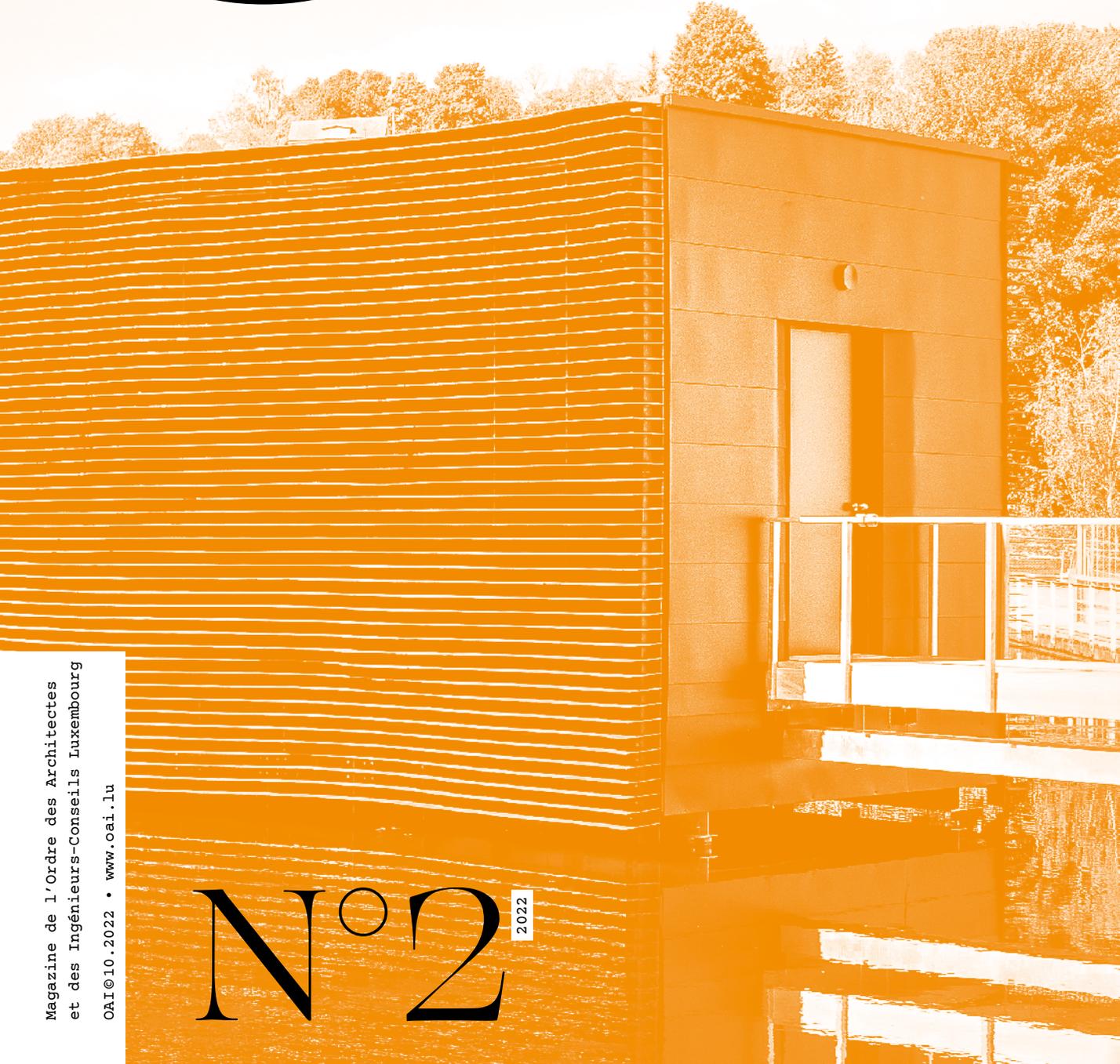


OAI



Magazine de l'Ordre des Architectes
et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg

OAI©10.2022 • www.oai.lu

N°2

2022

Impressum

Éditeur

publié par l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils).

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu



MAISON MODERNE®

©Maison Moderne™

www.maisonmoderne.com

Maison Moderne est utilisée sous licence par MM publishing and Media SA (Luxembourg).

Conception graphique

José Carsí, Julie Kotulski

Contribution

Sophie Dubois

Coordination

Marie-Laure Jouve

Photos

OAI, Maison Moderne

Impression

Imprimerie Reka

Tirage

3750 exemplaires

Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux 2000 membres de l'OAI ainsi qu'à 1400 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger.

Les magazines et les anciens bulletins d'information de l'OAI sont consultables dans la médiathèque du site www.oai.lu.

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source Mag OAI2 (www.oai.lu).

Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici,
Présidente, Architecte



Marc Feider,
*Vice-président,
Ingénieur-conseil*



Patrick Nosbusch,
*Trésorier,
Ingénieur-conseil*



Corinne Stephany,
Secrétaire, Architecte



Gilles Christnach,
*Membre,
Ingénieur-conseil*



Jean-Claude Welter,
Membre, Architecte



Steve Weyland,
Membre, Architecte



Pierre Hurt,
Directeur



Yann Jegu,
Directeur-adjoint



Éditorial En temps de crises multiples...
prenons ensemble la voie résiliente

Crises climatique, énergétique, sanitaire, crise de confiance dans les médias, la politique et la science, l'emprise monopolistique des Gafam, crise géopolitique, guerre... Et tout cela est lié. Le problème de base est le suivant : que sommes-nous prêts à dépenser pour les ressources véritablement importantes qui nous permettent de bien vivre ensemble et en paix ? Que valent réellement pour nous le travail de chacun, l'éducation, l'alimentation, le logement, la culture et la sécurité ? Nous avons simplement besoin d'une autarcie plus saine, non pas pour nous enfermer, mais au contraire pour vivre ensemble de manière résiliente en tant que sociétés libres et citoyens émancipés dans le réseau mondial, pour échanger nos savoirs et nos cultures.

Comme dans toute bonne relation, il faut, pour que cela fonctionne, un partenaire égal en droit, indépendant et éclairé, tout en veillant à ne pas succomber à la promesse dangereuse de la « main forte ». Pourquoi est-ce ainsi ? Parce que nous économisons trop souvent au mauvais endroit, et que nous pensons beaucoup trop à court terme.

C'est pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle époque des Lumières, une meilleure éducation à l'esprit critique mais ouvert – l'esprit cartésien – qui se laisse guider par la réalité et les faits. Mais aussi avec l'empathie et l'émotion nécessaires. Nous devons réapprendre à discuter ouvertement, à faire des compromis équitables dans l'intérêt commun et à partager correctement. Pour cela : un « nouveau deal » entre travail et capital.

Avec leur indépendance et leurs compétences, les professions OAI sont prêtes à jouer leur rôle holistique.

J'espère que les programmes électoraux des partis l'année prochaine poseront les bons enjeux mais proposeront aussi des solutions.

Parce que nous ne sommes plus dans le business as usual.



Pierre Hurt,
Directeur



Les Priorités de l'OAI

06

La Vie de l'Ordre

10



Table ronde OAI du 20.04.2022.

Le baromètre du secteur

32

Parole à

Taina Bofferding, Michelle Friederici,
Guy Wester, Marc Feider

34



Tribune libre

Administration des Ponts et Chaussées, Roland Fox

40

#YoungplannersOAI

43

Espaces d'une vie

Perry Weber

44



Maison HW.

Jurisprudence	48
Responsabilité / Assurance	50
BIM	52
MOAI	54

Concours et résultats

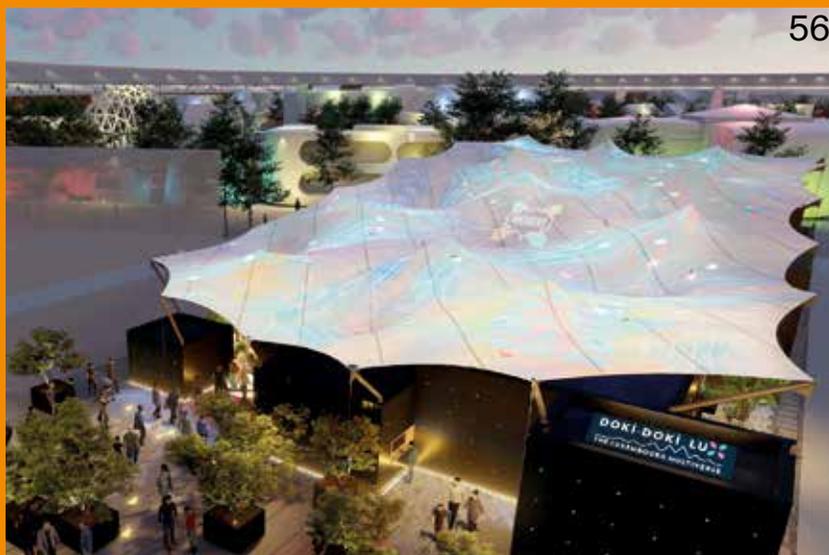
Pavillon luxembourgeois,
Exposition universelle Osaka 2025

Consultation pour la Place
de l'Immigration à Bissen

Pavillon luxembourgeois,
Biennale d'architecture
de Venise 2023

Fondation Schmit-Dambach,
bourse d'études en architecture
décernée à Lara Schmitz

Cabinet d'architectes
SteinmetzDeMeyer.



56

Mon projet préféré

La Philharmonie par Xavier Bettel



66

Christian de Portzamparc.

Actualités : Luca ; Formations continues ; Agenda

68

Suite à son élection lors de l'assemblée générale OAI du 28 octobre 2021, l'équipe du Conseil de l'Ordre en place, à savoir Michelle Friederici, Marc Feider, Gilles Christnach, Patrick Nosbusch et Steve Weyland, avec ses nouveaux membres Corinne Stephany et Jean-Claude Welter, a entamé une réflexion sur l'optimisation et la valorisation de l'action de l'OAI.

Les Priorités de l'OAI...

Optimisation et valorisation de l'action de l'OAI

Dans la droite ligne du Think Tank OAI « Les professions OAI à l'horizon 2030 » et du Think Tank OAI Post Covid-19, et au regard des crises climatiques et géopolitiques actuelles, l'objectif est double : il s'agit d'utiliser efficacement les moyens communs de l'OAI pour positionner stratégiquement, d'une part les membres de l'OAI afin de rester compétitifs en répondant aux besoins et attentes des maîtres d'ouvrage, et d'autre part l'OAI pour apporter encore davantage d'aide à ses membres dans leur quotidien (contextes, outils...).

Cette réflexion a porté sur deux axes principaux.

D'une part a été réalisé un état des lieux des très voire trop nombreuses activités de l'OAI et des projets en pipeline. L'objectif est de dégager une stratégie encore plus cohérente pour diriger l'action et la communication de l'OAI, aussi bien en interne vers les membres qu'en externe vers les interlocuteurs publics et privés, ainsi que le grand public.

À cet effet, après une première analyse par le Conseil de l'Ordre et la direction de l'OAI,

deux agences de communication ont été consultées pour assister l'OAI dans cet exercice et faire des propositions d'actions à court et à moyen terme. Sur base des rapports remis, le Conseil de l'Ordre a retenu une de ces deux agences pour l'accompagner au cours des prochains mois dans la restructuration des contenus des outils de communication internes et externes de l'OAI : sites, newsletters, présence sur les réseaux sociaux, documentation...

Les sept grandes thématiques selon lesquelles les dossiers sont répartis étant toujours d'actualité, elles ont été maintenues pour structurer les travaux. Il s'agit de :

- 1. Cadre légal.
- 2. Cadre contractuel.
- 3. Attribution des missions.
- 4. Optimisation de la collaboration : maîtrise d'œuvre OAI, digitalisation, BIM.
- 5. Développement durable.
- 6. Formation continue.
- 7. Communication interne et externe.

Le Conseil de l'Ordre s'est donné un programme très ambitieux avec sept objectifs principaux en 2022 :



Pierre Hurt,
Directeur.

Quelques participants à la réunion de lancement des six commissions permanentes pour les professions OAI le 13 juillet 2022 au Siège OAI.



- 1. Procédures et critères de sélection, d'attribution des missions de membres OAI:
 - A/ Clarifier la phase de programmation.
 - B/ Simplifier le choix de la procédure selon l'envergure du projet et/ou de la sensibilité du projet en assistant les commettants.
 - C/ Standardiser les dossiers de candidatures pour simplifier la participation aux procédures sur dossiers de références.
 - D/ Surtout proposer des critères de sélection, d'attribution en adéquation avec les structures de nos membres et basés sur la qualité.
- 2. Monitoring de tous les contrats-types en vigueur. Adaptation des conditions

- aux évolutions du cadre légal et réglementaire, à la réalité du terrain et aux nouveaux besoins du maître d'ouvrage (prestations de base, supplémentaires et complémentaires, clauses administratives) et leur valorisation juste...
- 3. Collaboration, MOAI, Digitalisation, BIM.
- 4. Suivi de nos propositions auprès du Gouvernement:

- A/ Laboratoire d'un cadre de vie résilient (Smart Construction).
- B/ Code de la construction.
- C/ Simplification administrative, digitalisation cohérente...
- 5. Cadre légal: Projet n°7932 de nouvelle loi OAI, code de déontologie...
- 6. Moai.lu: assurer la communication vers les décideurs et le grand public

COMPOSITION DES SIX COMMISSIONS OAI PAR PROFESSION

Afin d'assurer le lien et la cohérence de l'action de l'OAI à travers ses différents organes, les membres des commissions OAI par profession sont ou seront également rapporteurs/trices d'une commission thématique, d'un groupe de travail, d'une délégation ou d'une affiliation de l'OAI.

Architectes

- Florian Bylow
- Pit Kuffer
- Guittou Muller

- Michel Petit
- Patricia Streber
- Sandra Theisen
- Caroline Thill
- Max von Roesgen

Ingénieurs-conseils

- Eric Hansen
- Jochen Holletschek
- Thierry Koenigsberger
- Martine Schummer
- Luc Wagner
- Jacques Weyland
- Paolo Dal Zotto

Urbanistes-aménageurs

- Lex Faber
- Myriam Hengesch
- Christine Muller
- Isabelle Van Driessche

Architectes-paysagistes/ Ingénieurs-paysagistes

- Maja Devetak
- Friederike Huth
- Carlo Mersch
- Andrea Weier

Architectes d'intérieur

- Lynn Ansay
- Christiane Besch
- Nathalie Jacoby
- Jill Streitz
- Anouk Thill

Géomètres

- Claude Rauchs
- Frank Weydert

sur ce que sont les professions OAI et leur apport pour notre vivre ensemble.

— 7. Propositions OAI pour les élections législatives et communales 2023.

D'autre part, l'organisation des travaux au-delà du Conseil de l'Ordre constitue le second axe. En effet, le Conseil de l'Ordre n'étant composé que de sept personnes (ce qui va changer avec la future loi), il importe de pouvoir consulter de manière régulière et structurée une base plus large de membres pour asseoir ses décisions, et ceci parmi toutes les professions OAI.

Ainsi, six commissions permanentes pour les professions OAI, composées de personnes représentant la diversité de l'OAI, que ce soit par la taille ou par l'activité des bureaux, ont été mises en place.

Il s'agira d'organes auxquels le Conseil de l'Ordre fera régulièrement appel pour des matières relevant de différents domaines de la profession en question et de ses spécificités.

L'objectif est également de remonter au Conseil de l'Ordre par ces commissions



les préoccupations des membres et les problèmes du terrain, tout en proposant des solutions y afférentes.

Afin de lancer de manière conviviale les travaux de ces commissions, une réunion de kick-off commune a été organisée le 13 juillet 2022 au siège de l'OAI. Michelle Friederici, Marc Feider

et Pierre Hurt ont d'abord présenté ce qui est prévu. Les discussions se sont ensuite poursuivies autour d'un barbecue sur la terrasse du Forum da Vinci.

Les travaux de ces commissions seront lancés concrètement à la rentrée, notamment via l'outil Teams...



13.06.2022 Initiative

750° RÉUNION DU CONSEIL DE L'ORDRE

Pierre Hurt a eu le plaisir de vivre le 13 juin 2022 sa 750° réunion officielle du Conseil de l'Ordre avec l'équipe actuelle pleine d'enthousiasme! Comme le veut la tradition, ce nombre rond de réunions a été célébré par une photo souvenir avec le gâteau d'anniversaire. Le Conseil de l'Ordre remercie les auteurs des nombreux retours très positifs sur les réseaux sociaux...

COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, DÉLÉGATIONS ET AFFILIATIONS DE L'OAI



1. Les commissions permanentes

sont des organes auxquels le Conseil de l'Ordre fait régulièrement appel pour des matières relevant des différents domaines de la profession.

- 1. Thématiques: inscription, déontologie, et pour les sept grandes thématiques..
- 2. Pour les six professions OAI.



2. Les groupes de travail sont des organes créés en cas de besoin afin de formuler une réponse à une question concrète dans un délai fixé au préalable.

Les groupes de travail sont répartis selon les thèmes principaux définis par le Conseil de l'Ordre.



3. Les délégations

sont des membres proposés par le Conseil de l'Ordre pour représenter l'OAI dans des organismes extérieurs sur demande de nos interlocuteurs.

Ils prennent l'avis du Conseil sur les positions à adopter et rendent compte au Conseil.



4. Affiliation des membres sont proposés par le Conseil de l'Ordre pour représenter l'OAI dans des organismes au sein desquels l'OAI est affilié.

Ils prennent l'avis du Conseil sur les positions à adopter et rendent compte au Conseil.

La composition des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI peut être consultée dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu.

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe du Conseil de l'Ordre, l'OAI a poursuivi au premier semestre de 2022 ses nombreuses actions de concertation avec les instances publiques, en parallèle de l'information des membres (séances d'information...), des avis sur les projets de loi, et de la sensibilisation du public (expositions...).

La Vie de l'Ordre

2
0
2
2

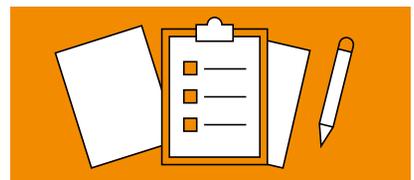
25.07.2022

Concertation

Formations adaptées aux besoins des bureaux OAI

Une délégation de l'OAI, composée de Steve Weyland, Marcel Hetto, ingénieur-conseil, et Pierre Hurt, a été reçue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par Léon Diederich, premier conseiller de Gouvernement, Christiane Huberty, Conseiller de Gouvernement 1^{er} classe, et Pierre Misteri, conseiller, et par le ministère de l'Éducation nationale, représenté par Andrew Hoffmann, accompagnateur des équipes curriculaires. Les difficultés de recrutement des bureaux membres OAI et l'importance de disposer de formations adaptées à leurs besoins ont été soulignées.

Plusieurs pistes seront explorées afin de répondre à ces défis, que ce soit au niveau de la formation secondaire, de la formation de niveau BTS, ou de la formation au niveau universitaire.



21.07.2022

Avis

RGD contenu du PAG et de son étude préparatoire

L'avis OAI sur le projet de règlement grand-ducal portant modification :

- 1. du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un projet d'aménagement général;
 - 2. du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune
- a été transmis le 21 juillet 2022 à la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding, et au secrétaire général du Conseil d'État Marc Besch.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cet avis OAI est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

Concepts pédagogiques de bâtiments scolaires primaires

Christian Lamy, directeur de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) et Marc Weber, instituteur spécialisé en développement scolaire, ont rencontré Steve Weyland et Pierre Hurt.

L'IFEN demandera officiellement à l'OAI de mettre en place un groupe de travail ad hoc afin d'élaborer une charte de collaboration entre l'IFEN et les membres OAI lorsqu'ils conçoivent des écoles primaires et des maisons relais pour les communes. Il s'agit de travailler ensemble dès le début et jusqu'à la mise en service de ces structures scolaires et parascolaires.

Avec les deux publications existantes à ce jour en collaboration avec l'OAI (« Raum für Kinder » avec CARITAS et « Raumkonzepte » du SCRIPT), l'IFEN prépare un site interactif permettant de donner les informations utiles mais également de suivre les réalisations en cours afin d'apprendre des expériences sur ces projets.

Le site pourra être complété par une partie « Good practices » dans laquelle les projets réussis d'utilisation intégrée de maison relais avec école primaire seront présentés.



14.07.2022

Manifestation

Formation continue en aménagement du territoire

La Formation continue en aménagement du territoire a été présentée par Markus Hesse, directeur d'études, Tom Becker, Research and Development Specialist, et Odile Ragot, Study Programme Administrator, lors de cette séance d'information organisée par le département Géographie et Aménagement du territoire de l'université du Luxembourg, en collaboration avec l'OAI.

Cette formation permet d'acquérir les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire au Luxembourg ainsi que des connaissances

sur les instruments de planification, à savoir le Programme directeur d'aménagement du territoire, les Plans directeurs sectoriels, les Études préparatoires, les Plans d'aménagement généraux et particuliers (PAG, PAP), ainsi que les Schémas directeurs.

Elle remplit les critères de la loi modifiée du 2 septembre 2011 en ce qui concerne la formation d'au moins un an spécifique à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire, à suivre en sus d'un master dans un autre domaine apparenté pour disposer de la qualification professionnelle requise pour obtenir une autorisation d'établissement en tant qu'urbaniste-aménageur, sous réserve de justifier de la pratique professionnelle de deux ans.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations sur la Formation continue en aménagement du territoire peuvent être consultées sur fc.at.uni.lu.

13.07.2022

Concertation

Chambre des Salariés

Gilles Christnach, Pierre Hurt et Me Dominique Bornert, conseiller juridique OAI ont été reçus le 13 juillet 2022 à la Chambre des Salariés représentée

par son Directeur Sylvain Hoffmann, son directeur-adjoint Carlo Frising et sa juriste Martine Mirkes.

Le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, le projet de loi n°7989 réformant le droit d'établissement, les formations qualifiantes dans le secteur de l'ingénierie et construction et les programmes respectifs pour élections législatives 2023 ont notamment été discutés.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le livre « Raum für Kinder » est disponible dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Notes professionnelles ».

→ La publication « Raumkonzepte » du SCRIPT est disponible sur le site script.lu.



04.07.2022

Manifestation

Collaboration entre le Fonds du Logement et les membres OAI

Cette séance d'information a connu un beau succès avec la participation de près d'une centaine de personnes.

Dans son introduction, Pierre Hurt est revenu sur le nouveau contrat-type de maîtrise d'œuvre globale du Fonds du Logement (FdL) qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022, et qui avait été discuté lors des dernières réunions le 24 mars et le 20 juin 2022.

L'OAI soutient ce nouveau contrat-type de maîtrise d'œuvre globale du FdL et a recommandé deux mesures complémentaires à son application :

— 1. La mise en place d'un monitoring commun pour avoir un retour d'expérience de sa mise en application et apporter les modifications pertinentes pour l'améliorer ;

— 2. La mise en place d'une FAQ en dialogue avec l'OAI, afin que les membres OAI puisse être informés quant à l'application/interprétation du contrat.

Le FdL rejoint les préoccupations de l'OAI et estime que ces deux mesures sont pertinentes.

Jacques Vandivinit, directeur FdL, et Dirk Kintzinger, directeur-adjoint FdL, ont présenté les missions du Fonds du Logement, son fonctionnement et sa gouvernance interne, ainsi que les activités et projets en cours et à venir.

La soirée s'est poursuivie de manière conviviale autour d'un barbecue auquel ont participé également les chef(fe)s de projets du Fonds du Logement.

PLUS D'INFORMATIONS

- Les recommandations et commentaires de la part de l'OAI sur les clauses administratives du contrat-type de maîtrise d'œuvre globale du FdL, qui ont été soumis préalablement pour information au FdL, sont repris dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Contrats-types ».
- Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».
- Un reportage en images est disponible à la rubrique « Galerie photos » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



27.06.2022

Manifestation

Révision des prix pour matériaux dans les marchés publics suite aux hausses exceptionnelles

Près de 600 personnes ont suivi les deux séances d'information organisées par le CRTI-B en partenariat avec la Chambre des Métiers (CDM), l'OAI, la Fédération des artisans et le Groupement des entrepreneurs, le 22 juin 2022 à la CDM (LU) et le 27 juin 2022 à l'OAI (FR) sur les démarches et procédures à suivre dans le contexte d'une révision des prix dans une situation de hausses extraordinaires des prix des matériaux de construction. Les principes et procédures définis dans la note du CRTI-B publiée le 8 juin 2022 ont notamment été présentés.

PLUS D'INFORMATIONS

- La version française de la séance peut être visionnée sur la chaîne Youtube du CRTI-B.
- La présentation proposée peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».
- La note du CRTI-B à ce sujet est publiée sur www.crtib.lu.



21.06.2022

Manifestation

Promotion de membres OAI dans les Ordres nationaux

Le ministre des Classes moyennes Lex Delles a remis en présence de Pierre Hurt les distinctions honorifiques décernées aux membres OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne :

- Architectes :
Tom Beiler,
Françoise Bruck,
Christiane Koch,
Louis-Edmond Nicolas,
Luc Weber.
- Ingénieur-conseil :
Laurent Ney.

21.06.2022

Concertation

Fonds Belval

Le contrat-type de maîtrise d'œuvre globale et son annexe BIM, ainsi que les procédures d'attribution des missions aux membres OAI ont été discutés lors de cette réunion, à laquelle ont participé pour le Fonds Belval Daniela di Santo, directrice,

et Christian Veletta, architecte, et pour l'OAI Gilles Christnach, Jos Dell, président honoraire, et Pierre Hurt.

D'un commun accord, un monitoring de ce contrat-type sera mis en place sur base des expériences des membres OAI et du Fonds Belval afin de préparer d'éventuelles mises à jour, notamment en ce qui concerne les prestations en relation avec le BIM.



17.06.2022

Manifestation

Journée des président(e)s OAI à Differdange

La réunion annuelle des président(e)s de l'Ordre s'est tenue le 17 juin 2022 à Differdange.

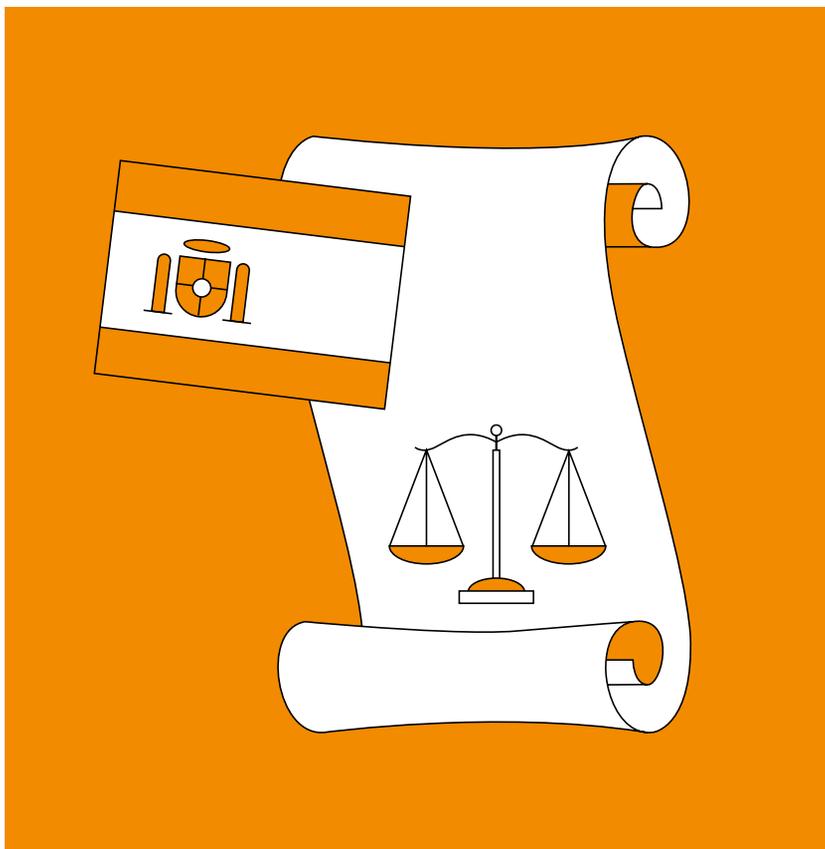
Les participants ont été accueillis de manière conviviale par Christiane Brassel-Rausch, bourgmestre de la ville de Differdange, Tom Ulveling, 1^{er} échevin, Paulo Aguiar, échevin, et Henri Krecké, secrétaire communal.

Lors de la réunion interne des président(e)s OAI, les réflexions ont notamment porté sur le programme OAI pour les élections communales et pour les élections législatives en 2023.

Après un déjeuner, la journée s'est poursuivie, entre autres, par une visite du Creative Hub 1535° en compagnie de sa directrice Tania Brugnoni, de l'architecte Jean-Paul Carvalho et de l'ingénieur du service technique de la commune de Differdange Stefano Beni.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Un reportage en images est disponible à la rubrique « Galerie photos » de la Médiathèque du site www.oai.lu.



16.06.2022

Avis

Nouvelle loi sur la qualité de l'architecture en Espagne

L'OAI s'appuiera sur cet exemple comme un des éléments-clés du revival du programme de politique architecturale en cours de discussion avec le ministère de la Culture!

Cette nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 16 juin 2022 après son approbation par le Sénat espagnol, crée deux organes pour guider les actions des administrations: une Maison de l'architecture et un Conseil pour la qualité de l'architecture.

Communiqué du Conseil des architectes d'Europe (CAE): «La loi est entrée en vigueur le 16 juin après son approbation par le Sénat espagnol.

Cette nouvelle réglementation, portée par le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Urbanisme, vise à protéger et à promouvoir la qualité architecturale comme un atout d'intérêt général. Elle prévoit la création de deux organes pour guider les actions des administrations dans la réalisation de leurs objectifs: une Maison de l'architecture et un Conseil pour la qualité de l'architecture.

Dans les concours pour les travaux publics, la qualité des propositions primera sur les offres bon marché. La loi encourage également l'utilisation d'outils numériques spécifiques dans les projets du secteur public, tels que la modélisation numérique des données du bâtiment (BIM) ou des outils similaires, ainsi que le recours à des techniques innovantes.

Cette loi s'inscrit dans le cadre des initiatives législatives européennes promouvant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique.

Elle prévoit l'application du «principe de primauté de l'efficacité énergétique», conformément à la recommandation (UE) 2021/1749 de la Commission européenne du 28 septembre 2021.

Elle s'appuie également sur les initiatives européennes qui cherchent à préserver le patrimoine culturel urbain et rural de l'Europe et à façonner son avenir, tel que le Nouveau Bauhaus européen, ainsi que d'autres initiatives qui cherchent à promouvoir des politiques de transformation des zones urbaines et rurales, comme les actions développées dans le cadre du Pacte vert européen, visant à réaliser une transition vers une économie propre et circulaire, réduire la pollution et les émissions et protéger la biodiversité; ou encore la stratégie «Vague de Rénovations» qui encourage les constructions écologiques et la réhabilitation et régénération urbaine.

Le Conseil supérieur des associations d'architectes d'Espagne (CSCAE) a eu un rôle actif de promotion et de dialogue avec les administrations pour la réalisation de cette loi depuis 2011.

Le Conseil des architectes d'Europe félicite la communauté architecturale espagnole pour ce succès. L'efficacité de la loi dépendra du développement de lignes directrices permettant d'atteindre les objectifs proposés. Cette initiative devrait inciter les autres États membres de l'UE à développer des législations similaires — les organisations représentant la profession d'architectes au niveau national peuvent jouer un rôle de catalyseur pour faire émerger de telles législations, comme l'ont fait les Espagnols.»

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le communiqué du Consejo Superior de los Colegios de Arquitectos de España (CSCAE) à ce sujet peut être consulté sur www.cscae.com.

14.06.2022

Concertation

Direction générale des classes moyennes

Lors de cette réunion, à laquelle ont participé pour le ministère de l'Économie les conseillers Martine Schmit et Laurent Sollazzi et l'attaché David Heinen, et pour l'OAI Yann Jegu et le chargé de missions Thomas Goblet-Ferreira, des explications quant à l'instruction des dossiers d'autorisations d'établissement ont été données sur base d'exemples concrets par la délégation du ministère.

10.06.2022

Manifestation

Assemblée générale de l'EFCA

Marc Feider et Pierre Hurt ont participé à l'assemblée générale de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) le 10 juin 2022 à Paris.

Le rapport des activités de l'EFCA en 2022, les résultats de l'enquête « Baromètre EFCA – printemps 2022 » sur l'environnement des affaires dans le secteur des ingénieurs-conseils en Europe, le soutien à l'Ukraine aujourd'hui et dans sa reconstruction après la guerre ont notamment été discutés.



09.06.2022

Manifestation

Le leadership de la co-construction par l'éloge de l'atelier

Réunissant pour la première fois les membres de HRCommunity.lu, la communauté regroupant les responsables des ressources humaines dans tous les secteurs d'activités, et de l'OAI, cet événement avait pour objectif de s'enrichir mutuellement de nos différences et de s'étonner de nos ressemblances.

Après le mot de bienvenue de Corinne Stephany, secrétaire de l'OAI, et l'introduction par Nathalie Bourdeau, membre du conseil d'administration de HRCommunity, le conférencier Christian Monjou, au travers de l'éloge de l'atelier, tel celui d'artistes comme Peter Paul Rubens et du Bauhaus,

a montré les chemins d'une pratique quotidienne de, et pour, l'innovation par la co-construction et comment la co-construction exige de cette communauté de créateurs et d'innovants des qualités relationnelles et de leadership, dont il y a lieu de s'inspirer.

Cette conférence a connu un beau succès avec la participation de plus d'une cinquantaine de personnes!



02.06.2022

Manifestation

Premières inaugurations des gîtes Minett Trail « Kabeisercher »

La construction des 11 gîtes issus de la consultation d'architectes « Gîtes Minett Trail » organisée par l'OAI et ProSud avance bien et trois gîtes ont déjà été inaugurés à ce jour.

Le premier gîte a été inauguré par le bourgmestre Henri Haine et le ministre du Travail Georges Engel, qui représentait le ministre du Tourisme Lex Delles, le 2 juin 2022. Il s'agit de la Maison Gonner à Rumelange conçue par le bureau HSA – Heisbourg & Strotz Architectes.

Le deuxième gîte, inauguré le 27 juin 2022 par le bourgmestre Dan Biancalana et le ministre du Tourisme Lex Delles, est le Floater à Dudelange conçu par le bureau M3 Architectes.

Le troisième gîte, conçu par le bureau Tetra Kayser Associés, a été inauguré le 15 juillet 2022 à Tétange par le bourgmestre de Kayl Jean Weiler le matin, et une visite avec le ministre du Tourisme Lex Delles l'après-midi.

Pro-Sud et l'OAI ont coorganisé ce concours d'architectes sous forme d'une consultation anonyme d'architectes, qui a connu un succès formidable : phase ouverte avec 91 dossiers de candidature remis sur références, 33 candidatures retenues

pour la consultation (trois pour chacun des 11 sites) et finalement, 11 lauréats désignés par le jury le 5 et 6 mars 2020.

Ainsi, ce concours a été particulièrement innovant et à caractère pionnier : 11 maîtres d'ouvrage, 11 sites différents, 11 objets de petite envergure, mais une seule procédure cohérente, rapide et économe permettant de faire des synergies avec des solutions fortes aux niveaux de la qualité architecturale, de la contextualité par rapport aux sites et aux histoires...

Les objectifs d'Esch2022 rejoignent ceux de l'OAI en matière de promotion de la culture du bâti auprès d'un large public d'horizons différents, dans l'intérêt d'un cadre de vie intelligent, inclusif, durable et résilient.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Vous trouverez des informations détaillées sur cette consultation d'architectes sous www.architectour.lu/minnettrail.



- 1-3. Inauguration du Floater à Dudelange le 27 juin 2022.
4. Inauguration du gîte à Tétange le 15 juillet 2022.
5. Inauguration de la Maison Gonner à Rumelange le 2 juin 2022.

31.05.2022

Concertation

House of Entrepreneurship

Les points principaux du projet d'avis OAI sur le projet de loi n° 7989 réformant le droit d'établissement ont été discutés lors de cette réunion à laquelle ont participé Guylaine Hanus, Business Manager, et Loïc Guelfi, Junior Business Advisor, pour la House of Entrepreneurship, et Pierre Hurt, directeur, et Yann Jegu, directeur adjoint pour l'OAI.



18.05.2022

Manifestation

Prolongation et réorientation des aides financières «PRIME House»

Une centaine de personnes a participé à cette séance d'information organisée par Klima-Agence, avec le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire et le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, et en partenariat avec l'OAI et la Chambre des Métiers.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les présentations peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique «Séances d'information OAI».

17.05.2022

Concertation

CRTI-B

L'OAI et le CRTI-B font régulièrement le point au sujet des dossiers principaux traités par le CRTI-B. Une délégation du CRTI-B composée de son président Thierry Hirtz et du chargé de direction Moreno Viola, et une délégation de l'OAI composée de Marc Feider, Gilles Christnach, Guittou Muller, délégué OAI au conseil de gérance du CRTI-B, Martine Schummer, membre de la commission OAI « Développement durable », Pit Kuffer et Laurent Heinen, délégués OAI dans le groupe de travail CRTI-B « Construction durable », et Pierre Hurt, directeur, ont participé à la réunion du 17 mai 2022.

Le projet de plateforme CRTI-B « Construction durable », la mise à jour des bibliothèques des prestations standardisées du CRTI-B et la hausse des prix des matériaux et la disponibilité du matériel ont notamment été discutés.

16.05.2022

Manifestation

Projet n°7932 d'une nouvelle loi OAI

Plus d'une cinquantaine de personnes ont participé à cette séance d'information plus particulièrement dédiée aux membres obligatoires de l'OAI, exerçant à titre d'indépendant.

Après un mot de bienvenue par Michelle Friederici et Marc Feider, Pierre Hurt a présenté les grandes lignes de l'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi régissant l'OAI. Les propositions intéressantes au cours de l'échange très constructif avec l'auditoire nourriront les réflexions en vue de préparer le 2^e avis OAI qui sera rendu une fois l'avis du Conseil d'État publié.

PLUS D'INFORMATIONS

- La présentation peut être téléchargée dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «Séances d'information OAI».
- L'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi régissant l'OAI est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Avis OAI».

13.05.2022

Manifestation

Art in Situ OAI

Alors que l'installation artistique Klangkörper de Filip Markiewicz, 1^{er} lauréat du 1^{er} concours Art in Situ OAI, sera visible au Forum da Vinci jusqu'au 30 juin 2024, l'installation «Reproduction d'éléments» de la 2^e lauréate Hisae Ikenaga, qui sera mise en place début 2023, a été préparée lors d'une réunion entre Pierre Hurt et Alex Reding de l'asbl Art Contemporain.Lu. Les publications autour de ces deux lauréats sont également en cours de réa-lisation. Art in Situ OAI est organisé avec le soutien de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

photo © KlimaAgence

Parti ADR

Le député Fernand Kartheiser, Sylvie Mischel, Jean-Marc Schmidt et Mandy Krier pour le parti ADR, et Michelle Friederici, Marc Feider, et Pierre Hurt pour l'OAI, ont participé à cette réunion de concertation.

Les échanges ont porté sur le secteur des professions OAI (projet n° 7932 de nouvelle loi OAI, proportionnalité, pénurie de personnel qualifié...) et sur le secteur de la construction (pénurie et prix des matériaux de construction, foisonnement de lois et règlements, énergie, patrimoine...).



11.05.2022

Manifestation

Assises du logement

Michelle Friederici a participé à la table ronde «Wohnen für alle – Die Bedeutung sozialer Vernetzung bei bezahlbarem Wohnen» lors des premières Assises du logement, organisées les 11 et 12 mai 2022 par le ministère du Logement.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le communiqué du ministère suite à cette manifestation peut être consulté dans la rubrique «Actualités» du site logement.public.lu.



06.05.2022

Manifestation

Exposition OAI «Walk on the Minett Trail» – Découvrez les 11 gîtes «Kabeisercher»

Dans le cadre de l'exposition Minett Remix organisée par le Centre national de la culture industrielle (CNCI) pour Esch2022, l'OAI, avec l'aide de l'ORT Sud, vous invite à découvrir du 6 mai au 30 octobre 2022 au Hall Fondouq à Dudelange l'exposition «Walk on the Minett Trail» présentant le contexte de la création des 11 gîtes répartis le long du Minett Trail qui serpente à travers le territoire des onze communes rassemblées au sein du syndicat intercommunal Pro-Sud.

Ouverte du mercredi au dimanche de 14 h à 19 h, l'exposition permet une visite en avant-première des 11 gîtes en création par le biais de nouvelles constructions ou de réhabilitation de structures existantes. Ces architectures insolites documentent l'histoire du Minett, une région riche de son capital humain né des migrations et de son passé industriel.

Les highlights de l'événement à Dudelange sont notamment :

- 1. Aménagement d'un parcours convivial à l'extérieur du Hall Fondouq : présentation du concours d'architectes

et des 11 gîtes «Kabeisercher» sur grands panneaux.

- 2. Cosy lounge à l'intérieur du Hall Fondouq : un écran proposant en continu les interviews des porteurs du projet «Walk on the Minett Trail», ainsi que des reportages filmés de chaque gîte (processus de création) avec des interviews des maîtres d'ouvrage, des architectes et des artistes impliqués... Des tablettes sont mises à disposition afin de pouvoir regarder les différents clips à son aise.
- 3. Une Pop-up Biblio OAI permettant aux intéressés de consulter voire d'emporter les différentes publications de l'OAI : Guides références OAI, Bauhãrepräis OAI, livre OAI +25, Festival des cabanes SNJ/OAI...
- 4. Conférence «S'inspirer du concours OAI/Prosud Gîtes Minett Trail» : 11x 5 minutes des architectes concepteurs des gîtes avec leur maître d'ouvrage lundi 26 septembre 2022 à 19h 45 au Ciné Starlight à Dudelange.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations complémentaires sur la consultation d'architectes et les projets proposés peuvent être consultés sur www.architectour.lu/minetttrail. Les panneaux et les films proposés lors de l'exposition OAI «Walk on the Minett Trail» sont également disponibles sur cette page.



03.05.2022

Manifestation

Nouvelle loi sur le patrimoine culturel

Cette séance a connu un beau succès avec la participation de près d'une centaine de personnes.

Après l'introduction de Michelle Friederici, la nouvelle loi sur le patrimoine culturel et ses objectifs ont été présentés par Sam Tanson, ministre de la Culture, Beryl Bruck, conseillère au ministère de la Culture, Foni le Brun, directeur de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA), et Patrick Sanavia, directeur de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA).



29.04.2022

Manifestation

Assemblée générale du CAE

Michelle Friederici a participé le 29 avril 2022 à sa première assemblée générale du Conseil des architectes d'Europe (CAE) à Bruxelles. Elle était accompagnée par Pierre Hurt.

À cette occasion, le rapport annuel 2021 du CAE et ses perspectives pour 2022, résumant les activités de l'organisation pour l'année précédente et ses plans pour l'avenir, ont été présentés.

Le rapport annuel du CAE donne un aperçu des nombreuses activités, études, publications et événements réalisés avec le soutien du programme Europe Créative pour sensibiliser à la valeur de l'architecture et du travail des architectes.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le rapport annuel du CAE peut être téléchargé sur www.ace-cae.eu.



25.04.2022

Manifestation

Études MEA/OAI « Construction durable – économie circulaire » et « Matériaux biosourcés »

Plus de 80 personnes ont assisté à cette séance d'information au Forum da Vinci.

Après l'accueil par Marc Feider, et l'introduction par le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes, une délégation des groupes de travail OAI ad hoc, composée de sa responsable Martine Schummer et des membres Philippe Genot, Laurent Heinen, Pit Kuffer et Dave Lefevre, a présenté ces deux études réalisées par l'OAI pour le compte du ministère.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les présentations sont disponibles dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « Séances d'information OAI ».

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations générales sur la loi peuvent être consultées sur www.patrimoineculturel.lu.

→ Les présentations peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « Séances d'information OAI ».



22.04.2022

Concertation

Entrevue avec le ministre des Classes moyennes Lex Delles

Le ministre des Classes moyennes Lex Delles et ses collaborateurs Gilles Scholtus, conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, Martine Schmit, conseiller, et David Heinen, attaché, ont accueilli une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Pierre Hurt, et Me Dominique Bornert, conseiller juridique.

L'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi OAI a été présenté lors de cette réunion à laquelle a également participé Me Henry de Ron, membre du Conseil de l'Ordre des avocats, pour discuter des dispositions touchant à la structure d'un ordre légal et à l'autoréglementation, celles-ci pouvant avoir un impact sur toutes les professions réglementées au Luxembourg.

Le ministre a pris note des propositions de l'OAI et va mener une réflexion quant aux amendements à apporter, le cas échéant, au texte du projet de loi.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur le projet de loi n°7932 peut être consulté dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

22.04.2022

Revue de presse

Que se passe-t-il? Beaucoup de choses!

Que sommes-nous prêts à dépenser pour les ressources véritablement importantes qui nous permettent de bien vivre ensemble et en paix?

C'est à cette problématique que Pierre Hurt a consacré sa carte blanche RTL du 22 avril 2022.

Selon son analyse, nous avons simplement besoin d'une autarcie plus saine, en particulier dans tous les domaines vitaux,

non pas pour nous enfermer, mais au contraire, pour vivre ensemble de manière résiliente en tant que sociétés libres et citoyens émancipés dans le réseau mondial, pour échanger nos savoirs et nos cultures, ce qui nous fera avancer ensemble.

Avec leur indépendance et leurs compétences, les architectes, ingénieurs et urbanistes sont prêts à jouer leur rôle holistique.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Cette carte blanche en luxembourgeois peut être réécoutée dans la rubrique « Revue de presse » de la Médiathèque du site www.oai.lu, qui propose également des traductions libres en français, allemand, anglais et portugais.

21.04.2022

Concertation

Simplification administrative et digitalisation dans le domaine de la construction

Suite à l'élan positif et constructif d'une large réunion de concertation avec différentes administrations le 12 janvier 2022, lancée à l'initiative de l'OAI, les propositions de l'OAI pour une stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans le domaine de la construction ont été adressées au ministre délégué à la Réforme administrative Marc Hansen le 11 février 2022.

En effet, lors de la réunion du 12 janvier 2022 au siège de l'OAI, à laquelle ont participé l'Administration de l'environnement, l'Inspection du travail et des mines, le Service national de la sécurité dans la Fonction publique, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,

de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), le Syvicol, les organismes de contrôle agréés, l'OAI ainsi que les services de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement, un consensus s'est dégagé quant à la nécessité de traiter non seulement les aspects légaux et réglementaires, mais également procéduraux.

La digitalisation des procédures (à rendre disponibles sur Guichet.lu) en facilitera le suivi (accusé de réception, tracking...).

Les propositions OAI ont été discutées lors de la réunion du 21 avril 2022 à laquelle ont participé pour le ministère de la Digitalisation Gaston Schmit, premier conseiller de Gouvernement, Luc Schockmel, conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, Julien Havet, chargé de direction de la Cellule de facilitation urbanisme et environnement (CFUE), et Frank Schreiber, coordinateur CFUE, et pour l'OAI Gilles Christnach, Claude Belche, responsable du GT OAI « Guide Urbanisme », et Pierre Hurt.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Le courrier OAI du 11 février 2022 peut être téléchargé dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

Le rôle sociétal des professions

OAI et leur valorisation

à l'échelle européenne

Près de 150 personnes ont assisté à la table ronde sur le thème « Le rôle sociétal des professions OAI et leur valorisation à l'échelle européenne » organisée par l'OAI le 20 avril 2022 à Luxexpo the Box dans le cadre du salon Architect@Work.

Dans son introduction, Pierre Hurt a rappelé que les nombreuses crises actuelles (climatique, sanitaire, géopolitique) ont cruellement montré que nous avons besoin d'un système qui valorise correctement nos ressources, notre travail et notre culture en fonction de la plus-value pour notre vivre-ensemble libre et résilient.

Pour cela, nous avons besoin de plus de compréhension pour la réelle plus-value, ainsi qu'une valorisation plus juste des professions libérales.

La qualité de vie ne peut pas être décrétée, mais elle est basée sur des valeurs communes fondamentales de respect et de partage : liberté, dignité, solidarité...

Ruth Schagemann, présidente du Conseil des architectes d'Europe, a alors proposé un exposé sur

le thème « Qualität durch Qualifikation für eine schöne, nachhaltige und inklusive Zukunft für Europa ». Elle a notamment souligné que l'initiative de la Commission européenne « Nouveau Bauhaus européen » constitue un changement de paradigme, la culture du bâti passant de « nice to have » à un sujet incontournable pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Sous la modération de Pierre Hurt, les participants de la table ronde, à savoir Ruth Schagemann, Klaus-D. Abraham, président de la AHO (Ausschuss der Verbände und Kammern der Ingenieure und Architekten für die Honorarordnung), Marjan Hessamfar, vice-présidente de l'Ordre des architectes de France, Philippe Meilleur,

président de l'Ordre des architectes de Belgique, Michelle Friederici et Marc Feider ont échangé sur l'état actuel de leur profession dans leur pays, la valorisation et la rémunération des concepteurs pour profiter pleinement de leur plus-value pour nos sociétés et garantir leur indépendance professionnelle, la mise en œuvre du « Nouveau Bauhaus européen », et les actions concrètes qu'ils voudraient mettre en œuvre.

La situation de la HOAI (« Honorarordnung für Architekten und Ingenieure ») en Allemagne, suite à la décision du 4 juillet 2019 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), a été discutée. Seules les dispositions relatives aux honoraires minimum et maximum sont abolies, non la HOAI en sa globalité.





En outre, elles ont été invalidées non en raison d'un excès de réglementation, mais d'une insuffisance de réglementation.

La CJUE admet d'ailleurs que des barèmes étatiques relatifs aux honoraires minimum peuvent être justifiés en principe, en soulignant que les objectifs de préservation de la culture architecturale et de la construction écologique peuvent être rattachés aux objectifs plus généraux de préservation du patrimoine culturel et historique, ainsi que de protection de l'environnement, lesquels constituent également des raisons impérieuses d'intérêt général.

Après une adaptation formelle de la HOAI à cette décision, l'Allemagne travaille à une réforme plus en profondeur avec une réflexion sur de nouvelles méthodes pour le calcul des honoraires qui soient plus adéquates que celle basée sur un pourcentage du coût de construction, qui est communément utilisée en Europe.

Un consensus entre les participants de la table ronde s'est dessiné autour de l'importance de davantage valoriser la matière grise,

une conception intelligente ne se mesurant pas au coût du projet.

En conclusion, il ressort que les études théoriques sur lesquelles la Commission européenne se base actuellement pour développer ses démarches ne reflètent pas la réalité de ce qui se passe sur le terrain. Ainsi, il importe de lancer une action commune des organisations professionnelles d'Allemagne, de Belgique, de France et du Luxembourg, ensemble avec le CAE, pour apporter son aide en la matière.

Par ailleurs, l'accent a été mis par tous les participants sur l'aspect essentiel que revêt l'éducation à la culture du bâti. Il s'agit non seulement de former le personnel nécessaire pour que les bureaux puissent répondre aux nombreux défis qui les attendent, mais également de sensibiliser les citoyens à la plus-value qu'apportent les architectes, les ingénieurs-conseils et les urbanistes-aménageurs à la qualité de notre vivre-ensemble. Par leur approche contextuelle et holistique, ces concepteurs indépendants et libres de tout conflit d'intérêt assurent la durabilité et la résilience de notre cadre de vie.

De gauche à droite sur la photo : Yann Jegu ; Philippe Meilleur, Président de l'Ordre des Architectes de Belgique ; Klaus-D. Abraham, Président de la AHO ; Ian Pritchard, Secrétaire Général CAE ; Michelle Friederici ; Pierre Hurt ; Ruth Schagemann, Présidente CAE ; Marc Feider ; Marjan Hessamfar, Vice-Présidente de l'Ordre des Architectes de France ; Aurélie Lampe, Architect@Work ; Ronny Herholz, Directeur AHO ; Nathalie Sandra, Architect@Work ; Frédéric Lapôte, Secrétaire général de l'Ordre des Architectes de Belgique.

PLUS D'INFORMATIONS

- La table ronde peut être visionnée sur la page Youtube de l'OAI.
- Les présentations sont disponibles à la rubrique « Actualité » du site www.oai.lu.



20.04.2022

Manifestation

Quatrième édition d'Architect@Work

Plus de 400 innovations ont été présentées lors de la quatrième édition luxembourgeoise du salon Architect@Work, placée sous le thème «Focus on Future-Proof», et organisée les 20 et 21 avril 2022 dans les halls de Luxexpo the Box avec le soutien actif de l'OAI.

A@W ACADEMY a eu le plaisir d'accueillir, le premier jour, l'OAI qui organisait une table ronde sur le thème «Le rôle sociétal des professions OAI et leur valorisation à l'échelle européenne» (cf. pages précédentes).

Le deuxième jour, une conférence était organisée par le LUCA (Luxembourg Center for Architecture) sur le thème «L'innovation VR/AR au service de vos projets» par l'ingénieur-conseil Claude Belche et Matthieu Bracchetti.

La matériauthèque «Fantastic Future by MaterialDistrict», les œuvres «The Art of Upcycling by Ocean Sole», ainsi que les expositions photographiques «Project Wall by world-architects.com» et «Mir maache Lëtzebuerg – Guide OAI Références 2022» étaient également présentées lors de ce salon.

À venir

→ La prochaine édition aura lieu les 24 et 25 avril 2024.



07.04.2022

Manifestation

Forum international Bois Construction à Nancy

Le Luxembourg Wood Cluster de Luxinnovation et l'OAI (via les 118 projets de l'exposition «Baue mat Holz») ont participé à la 11^e édition du Forum international Bois Construction à Nancy les 7 et 8 avril 2022, rendez-vous incontournable des professionnels de la construction bois, biosourcée et géosourcée.

Plus de 200 exposants et 6800 congressistes ont participé à ce Forum articulé autour de plus de vingt ateliers thématiques et de sessions plénières qui permettront aux professionnels de la filière bois de partager et de débattre autour de solutions innovantes et opérationnelles.

Sur le stand animé par Ralf Köhler, nouveau manager du Luxembourg Wood Cluster, et Charles-Albert Florentin, manager du Luxembourg CleanTech Cluster, les activités des clusters de Luxinnovation en matière de développement durable et d'économie circulaire et l'exposition OAI «Baue mat Holz» ont été présentées.

PLUS D'INFORMATIONS

- L'article OAI «Holz als nachhaltiger und innovativer Bauräger» dans le cahier «Bauen & Wunnen» du Luxemburger Wort du 13 juillet 2022 et la version complète de l'interview de Claude Turmes, ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire à ce sujet peuvent être téléchargés dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Revue de presse».
- L'exposition OAI «Baue mat Holz» reprenant à présent 125 projets peut être visionnée en ligne dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Expositions OAI».

04.04.2022

Initiative

Soutien à l'Ukraine

L'OAI s'est rallié aux déclarations du Conseil des architectes d'Europe (CAE), de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et de l'Union internationale des architectes (UIA) en condamnant l'invasion russe en Ukraine et exprimant son soutien et sa solidarité avec les citoyens ukrainiens.

L'OAI a informé dès mars 2022 ses membres des procédures mises en place par le ministère des Affaires étrangères et européennes pour accueillir et encadrer les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, y compris celles qui sont déjà arrivées.

Dans le module «Emploi» du site www.oai.lu, des catégories ont été mises en place pour les bureaux recherchant spécifiquement à embaucher des ressortissants ukrainiens afin de soutenir les réfugiés qualifiés pour les professions OAI dans leur recherche d'emploi.

Les visiteurs de la rubrique emploi en sont informés par un pop-up en anglais. Ceci leur facilitera la recherche d'un emploi correspondant à leur qualification. Nous prions nos membres de rédiger leurs propositions d'emploi en anglais.

Ces informations ont été transmises à l'Ordre des architectes et à l'association des ingénieurs-conseils d'Ukraine, au CAE, à l'UIA, à l'EFCA, à la FIDIC ainsi qu'à l'ADEM.

L'ADEM a indiqué qu'au 13 juin 2022, deux ingénieurs en génie civil et trois architectes réfugiés d'Ukraine sont inscrits dans leur cellule des bénéficiaires de protection temporaire. Ces personnes ont reçu le conseil de s'informer sur le site www.oai.lu afin de consulter les offres d'emploi de nos membres.



31.03.2022

Concertation

Entrevue avec la ministre de la Culture Sam Tanson

La ministre de la Culture Sam Tanson, accompagnée de Beryl Bruck, conseillère, Patrick Sanavia, directeur de l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural), et Foni le Brun, directeur de l'INRA (Institut national de recherches archéologiques), ont reçu une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt.

Le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, la mise en œuvre de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel, la relance du programme de politique architecturale et les journées européennes du patrimoine 2022 ont notamment été discutés lors de cette réunion.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur le projet de loi n°7932 est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Avis OAI ».

→ Le programme de politique architecturale, approuvé par le Conseil du gouvernement le 11 juin 2004, peut être téléchargé dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique « Publications ».



30.03.2022

Manifestation

Nouvelle loi Accessibilité

La séance d'information du 30 mars 2022 à ce sujet, organisée par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et l'OAI, a connu un beau succès avec la participation de près de 150 personnes, remplissant pour la première fois la salle da Vinci depuis le début de la crise sanitaire Covid-19!

Après le mot de bienvenue de Michelle Friederici, Sandy Zoller, conseiller de direction, division « Personnes handicapées » du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et Magnus Koerfer, architecte, Centre de compétence national

pour l'accessibilité des bâtiments (Adaph), ont présenté la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs et de ses projets de règlements grand-ducaux d'exécution.

Vu l'intérêt suscité par cette matière, le ministère de la Famille, l'Adaph et l'OAI organiseront une séance de formation approfondie d'une journée à l'automne 2022 (matin: présentation du cadre légal et réglementaire; après-midi: présentation de best practices).

Lors d'une réunion de concertation le 15 juillet 2022, à laquelle ont participé pour le ministère de la Famille Magnus Koerfer, Kim Mosel et Tiago Goncalves, et pour l'OAI Marc Feider et Dave Lefevre, membres du groupe de travail OAI ad hoc, le projet de site du ministère pour les demandes de certificat en matière d'accessibilité a été présenté et discuté.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Les présentations proposées peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».



28.03.2022

Concertation

Syvicol

Le Syvicol, représenté par son président Emile Eicher, son vice-président Louis Oberag, son secrétaire général Gérard Koob, et l'attachée Johanne Fallecker, a reçu une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Marc Feider, Corinne Stephany,

Patrick Nosbusch, Jacques Weyland, membre du groupe de travail OAI « Contrats-types du secteur communal », et Pierre Hurt.

Lors de cette réunion très constructive, le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, le cadre contractuel des missions de membres OAI dans le cadre des marchés publics, la mise en œuvre du Pacte Logement 2.0, la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et les formations pour le secteur communal ont notamment été discutés.

De nombreuses réunions thématiques de suivis spécifiques des différents dossiers sont déjà prévues.

Ordre des Avocats

Lors de cette réunion, à laquelle ont participé la bâtonnière Me Valérie Dupong et le membre du Conseil de l'Ordre Me Henry de Ron pour l'Ordre des avocats, et Michelle Friederici, Marc Feider, Pierre Hurt et Me Dominique Bornert pour l'OAI, les échanges ont porté, entre autres, sur l'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, qui est soutenu dans une large mesure par l'Ordre des avocats.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur le projet de loi n°7932 peut être téléchargé dans la Médiathèque du site www.oai.lu.

24.03.2022

Chambre des Métiers

Les points saillants de l'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi OAI ont été présentés par Pierre Hurt, directeur OAI, Yann Jegu, directeur adjoint OAI, et Me Dominique Bornert, conseiller juridique, à une délégation de la Chambre des Métiers composée de Tom Wirion, directeur général, Gilles Reding, directeur des Affaires environnementales, technologiques et innovation, et Eva-Maria Lang, conseillère technique et économique.

La Chambre des Métiers (CDM) soutient dans une large mesure les propositions de l'OAI.

Le projet d'avis CDM est en cours de préparation, et la CDM et l'OAI échangeront encore avant son dépôt (ndlr: L'avis de la CDM a été publié sur le site de la Chambre des députés le 19 juillet 2022).

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur le projet de loi n°7932 est disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



22.03.2022

Entrevue avec le ministre du Logement Henri Kox

Le ministre du Logement Henri Kox, accompagné de ses collaborateurs Diane Dupont et Mike Mathias, a présenté à une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Sala Makumbundu et Luc Wagner,

membres du groupe de travail OAI « Plan sectoriel logement », et Pierre Hurt, les éléments-clés de la réforme de la loi de 1979 relative à l'aide au logement, dont le projet de loi n°7937 sur le logement abordable définissant ses règles et son fonctionnement, et le projet de loi n°7938 sur les aides individuelles au logement. L'OAI a adressé le 30 septembre 2022 au ministère son avis sur ces deux projets de loi. L'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi OAI a également été discuté.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI sur les projets de loi n°7932, 7937 et 7938 peuvent être téléchargés dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



15.03.2022

Salon MIPIM à Cannes

L'OAI a participé au pavillon national mis en place par la Chambre de Commerce au MIPIM à Cannes du 15 au 18 mars 2022,

le plus grand salon international des professionnels de l'immobilier.

La mise à jour du site www.laix.lu a notamment été révélée sur le stand du Luxembourg.

Nous remercions les concepteurs des 15 nouveaux projets (5 à l'étranger et 10 au Luxembourg disposant d'au moins une certification environnementale) qui ont été ajoutés sur ce site suite à notre appel.



07.03.2022

Publication

Covid-19 et installations techniques

Sur initiative de l'OAI, le ministère de la Santé a chargé un groupe de travail composé de représentants de la Direction de la santé (DiSa), de l'Inspection du travail et des mines (ITM), du Service national de la sécurité dans la Fonction publique (SNSFP), de la Fédération des artisans (FDA), de la Chambre des Métiers (CDM) et de l'OAI, d'élaborer des recommandations en relation avec les systèmes de ventilation pour réduire le risque de propagation des maladies contagieuses à transmission aérienne. Celles-ci se basent notamment sur les constats et découvertes faites

dans le contexte de la pandémie liée au Covid-19.

Le ministère de la Santé et l'OAI ont présenté le 7 mars 2022 la publication « Covid-19 & installations techniques » reprenant des recommandations se basant sur l'état actuel des connaissances et s'alignant sur les mesures et constats faits par des experts, professionnels et services sanitaires nationaux et internationaux.

Après l'accueil par Michelle Friederici, Laurence Wurth, Direction de la santé, et Gilles Christnach, membre du Conseil de l'Ordre et responsable du groupe de travail « Propagation du Covid-19 dans les bâtiments », ont présenté cette brochure.

Le document pourra être mis à jour en fonction des variants à venir ou des nouvelles pandémies de virus à transmission principale par voie aérienne.

Au-delà de la crise sanitaire actuelle, les mesures proposées soutiennent le besoin essentiel de disposer dans les bâtiments d'un air sain, « aliment » vital pour nous tous.



PLUS D'INFORMATIONS

- La publication (version par page ou version par planche) peut être téléchargée dans la Médiathèque du site www.oai.lu. Des versions imprimées sont disponibles au secrétariat de l'OAI.
- Les présentations de la séance d'information peuvent être téléchargées dans la documentation OAI de l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique « Séances d'information OAI ».

25.02.2022

Concertation

Ministère de la Culture : Biennale d'architecture de Venise 2023

Cette réunion, à laquelle a participé Pierre Hurt pour l'OAI, a porté sur l'organisation du pavillon luxembourgeois à la Biennale d'architecture de Venise 2023.

Suite à cette réunion, l'appel de candidatures a été lancé par Kultur LX en collaboration avec le LUCA et l'OAI.

Le projet «Down to Earth» de Francelle Cane et Marija Marić a finalement été retenu le 19 juillet 2022 par le jury parmi les trois équipes lauréates du premier tour. Les deux autres équipes étaient composées de Mike Fritsch, Valentin Bansac, Alice Loumeau d'une part, et de Peter Swinnen, Anne Judong, David Peleman, Nathan Heindrichs et Beatriz Van Houtte Alonso d'autre part.

Michelle Friederici a représenté l'OAI au jury.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations sur cet appel de candidatures et sur le lauréat peuvent être consultées sur www.kulturix.lu et dans la rubrique «Concours et résultats» du présent magazine.

23.02.2022

Concertation

Parti DP

Le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, le statut de l'indépendant, la santé et la sécurité au travail, et la situation des travailleurs handicapés ont été discutés lors de cette réunion à laquelle ont participé les députés André Bauler et Carole Hartmann pour le parti DP, et Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt pour l'OAI.

21.02.2022

Concertation

Commune de Strassen

Une délégation de la Commune de Strassen, composée de Nico Pundel, bourgmestre, Betty Welter-Gaul, 1^{er} échevin, Jean Claude Roob, 2^e échevin, a été reçue par Michelle Friederici et Pierre Hurt.

La Commune de Strassen réfléchit à organiser une procédure visant à proposer des Tiny Houses

et souhaite la collaboration de l'OAI dans l'organisation de cette consultation.

L'OAI a proposé de faire réaliser une étude de faisabilité (contact avec des acteurs locaux, voire régionaux, afin de mettre l'accent sur la durabilité, l'économie circulaire...) qui permettra de préparer le programme de cette consultation. Cette procédure pourra se nourrir de la très bonne expérience initiée par l'OAI pour la consultation d'architectes des onze gîtes du Minett Trail Esch2022.



09.02.2022

Avis

Projet n°7932 d'une nouvelle loi OAI

Notre premier avis très détaillé sur le projet n°7932 d'une nouvelle loi OAI et son règlement grand-ducal d'exécution a été transmis à la Commission parlementaire en charge le 9 février 2022.

Le projet de loi n°7932 sur l'exercice des professions libérales des secteurs de la construction et de l'aménagement du territoire constitue la plus importante réforme de l'OAI et de ses professions depuis sa création en 1990.

Methodologie: Ce premier avis a été établi notamment

suite à l'analyse du projet de loi n°7932 et du règlement grand-ducal d'exécution par le Conseil de l'Ordre, la Commission OAI «Déontologie», le groupe de travail pluridisciplinaire «Amendement de la loi OAI», et la direction de l'OAI assistée par son conseiller juridique.

OAI «first mover» avec son avis: suite à la publication de son avis, l'OAI a entamé les consultations avec les parties prenantes au processus législatif: Commission parlementaire, chambres professionnelles, ministères...

Après l'avis du Conseil d'État, un deuxième avis OAI sera alors élaboré.

PLUS D'INFORMATIONS

→ L'avis OAI peut être téléchargé dans la Médiathèque du site www.oai.lu à la rubrique «Avis OAI».

03.02.2022

Concertation

Chambre de Commerce

La délégation de la Chambre de Commerce, composée de Carlo Thelen, directeur général, Marc Wagener, Chief Operation Officer

(COO) et Directeur Entrepreneurship, Anne-Sophie Theissen, directrice avis et affaires juridiques, Patrick Ernzer, directeur communication et médias, Muriel Morbé, directrice formation, et Anne-Marie Loesch, responsable stratégie et coordination, ont échangé avec Michelle Friederici, Marc Feider et Pierre Hurt lors de cette réunion de

concertation annuelle sur les grands thèmes d'actualité.

Elle a notamment porté sur le suivi de la collaboration entre l'OAI et la Chambre de Commerce, l'avis OAI sur le projet n°7932 de nouvelle loi OAI, la simplification administrative, et la représentation des membres OAI au sein des organes de la Chambre de Commerce.

28.01.2022

Concertation

Pavillon luxembourgeois pour l'Exposition universelle Osaka 2025

Pierre Hurt a participé à une réunion le 28 janvier 2022 avec André Hansen, commissaire général du pavillon luxembourgeois pour l'Exposition universelle Osaka 2025, et sa collaboratrice Tatjana Koniczny, ainsi qu'Amandine Tockert et Mandy Raach pour l'Administration des bâtiments publics (ABP). Les grandes lignes du projet de règlement de la consultation organisée par l'ABP en vue de désigner l'architecte du pavillon luxembourgeois pour l'Exposition universelle Osaka 2025 ont été présentées. Après prise en compte des remarques émises par l'OAI, celle-ci a été en mesure de déléguer des membres au comité de sélection. Le résultat des délibérations du jury a été annoncé par le ministre de l'Économie Franz Fayot le 10 juin 2022. Sur les 12 projets soumis, c'est le concept développé par le bureau Steinmetz-DeMeyer qui a finalement été retenu par le jury. Le projet mené par Jim Clemes Associates est arrivé en deuxième position, le projet du bureau Ballinipitt obtient la troisième place.



28.01.2022

Concertation

Entrevue avec le ministre du Tourisme Lex Delles

Le ministre du Tourisme Lex Delles a présenté son projet de logements de tourisme « Glamping cabins », cabanes design à installer dans les campings et autres sites au Luxembourg, dont la mission de conception pourra être attribuée via un concours d'idées.

L'OAI a proposé de faire réaliser une étude de faisabilité (car coût très limité) qui permettra de préparer le programme du concours d'idées. Cette procédure pourra se nourrir de la très bonne expérience initiée par l'OAI pour la consultation d'architectes des onze gîtes du Minett Trail Esch 2022.

La préparation de ce projet a été poursuivie lors de deux réunions le 14 avril 2022 et le 14 juillet 2022, auxquelles ont participé Ricky Wohl, conseiller, et Georges Gengler, rédacteur, pour le ministère du Tourisme, et Jean-Claude Welter et Pierre Hurt pour l'OAI.

07.01.2022

Concertation

Inspection du travail et des mines (ITM)

La collaboration des membres OAI avec l'ITM, les pistes de réflexion de l'OAI pour amener le Luxembourg vers un cadre de vie durable et résilient, le suivi de la législation/réglementation traitée par l'ITM et la préparation de la réunion du 12 janvier 2022 (cf. sous 21.04.2022 « Simplification administrative et digitalisation dans le domaine de la construction ») ont notamment été discutés lors de cette réunion au siège de l'ITM à laquelle ont participé pour l'ITM Marco Boly, directeur, Claude Santini, directeur adjoint, Fränk Weisgerber et Luc della Schiava, inspecteurs en chef du travail, et pour l'OAI Michelle Friederici, Marc Feider, Laurent Heinen et Pit Kuffer, membres du groupe de travail OAI « Construction durable – matériaux biosourcés », et Pierre Hurt.

PLUS D'INFORMATIONS

→ Des informations détaillées sur les résultats de cette consultation peuvent être consultées dans la rubrique « Concours et résultats » du présent magazine.

Quand l'Ordre a été créé, les fondateurs voulaient que les professions d'architectes et d'ingénieurs-conseils soient réunies au sein d'une même structure.

3 questions aux 2 membres sortants du Conseil de l'Ordre en octobre 2021



Sala Makumbundu,
Secrétaire sortant,
Architecte.



Jos Dell,
Président sortant,
Architecte.

Quelle(s) a/ont été l'/les action(s) la/les plus motivante(s) au cours de votre mandat ?

S.M. Une action très motivante était celle de finaliser le manuel OAI sur les concours d'architecture, en se basant sur le travail précieux de Marie-Hélène Lucas et d'Isabelle Van Driessche et la présentation de ce manuel auprès des Communes. Lors des échanges avec les acteurs publics, on a senti un vrai intérêt pour le sujet.

Par la suite, les formations sur ce manuel ont reçu un bon écho des participants, notamment des potentiels membres de jury délégués par l'OAI, ce qui était évidemment encourageant.

Cela a constitué un terrain idéal pour la suite de ce dossier qui est poursuivi par le Conseil actuel,

à savoir la proposition en général de procédures d'attribution des missions et de critères y afférents adéquats.

En effet, il est primordial de garantir à nos membres l'accès à la commande publique sans seuil, ou au moins avec des conditions restreintes.

Il s'agit, ni plus ni moins, de garantir à tous, grands bureaux et petits bureaux, expérimentés ou non, de pouvoir accéder aux projets et de renforcer ainsi la position des bureaux luxembourgeois dans leur propre pays. L'importance de ce sujet pour chacun de nos bureaux et le fait que l'on y est confronté dans la vie de tous les jours est une énorme motivation.

Une action peut-être plus modeste mais tout aussi motivante

était celle de la promotion du travail de nos membres, notamment via le Bauhärepräis OAI, dans nos pays voisins l'Allemagne et la Belgique. Le retour et les appréciations positives concernant la qualité des projets d'architecture et d'ingénierie des bureaux luxembourgeois ont été stimulants.

J.D. J'avais placé mon mandat sous le thème «La Culture du bâti». Deux aspects me tenaient particulièrement à cœur: valoriser notre travail et promouvoir la culture de la collaboration.

Quand l'Ordre a été créé, les fondateurs voulaient que les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil soient réunies au sein d'une même structure.

La complexité des projets est telle qu'une approche holistique s'impose et des équipes multi-compétences sont indispensables pour les gérer. J'avais rassemblé autour de moi un grand nombre de bénévoles (architectes et ingénieurs) pour mener la réflexion sur l'amélioration des processus de collaboration. De nombreuses fiches de travail ont été élaborées, des workshops et des formations ont contribué à une large acceptation au sein des bureaux. Dès le début nous avons intégré le maître d'ouvrage dans nos réflexions. Avec Marc Feider et Gilles Christnach, nous avons constitué l'équipe de choc pour promouvoir l'esprit collaboratif.

Les nombreuses actions publiques ont été un vecteur important pour la promotion de la valeur de l'architecture pour notre société.

Quelle(s) est/sont l'/les action(s) la/les moins réussie(s) ou ayant laissé un goût d'inachevé?

S.M. Il est évidemment difficile d'avoir clôturé tous les dossiers quand un mandat s'arrête, surtout ceux qui sont en interaction avec des acteurs tiers. Ainsi, je regrette que l'on n'ait pas pu achever la nouvelle loi OAI malgré tous les efforts réunis du Conseil.

Il y a aussi des actions dont on avait espéré un impact plus important, comme l'élaboration de la circulaire n°14 aux administrations communales concernant l'assistance des membres OAI aux communes dans le cadre du Pacte Logement. Les actions et échanges pourtant très positifs avec les communes et le Syvicol n'ont pas mené à ce stade à une augmentation significative de ce type de missions de nos membres.

Le projet d'un contrat-type pour la mission de programmation qui se situe en amont de la mission de projet est clairement un dossier inachevé, faute de temps, et j'espère que le Conseil actuel et le groupe de travail ad hoc le mènera à bien.

J.D. Les pouvoirs publics ont édicté, pour les marchés publics, des barèmes indicatifs de référence pour les missions d'intérêt public des concepteurs indépendants. Ces barèmes ont été peu valorisés ces dernières années, alors que les prestations et obligations contractuelles des concepteurs vont croissantes.

Il est important que les membres OAI soient amenés à estimer précisément leur coût de revient pour demander ou négocier une rémunération juste et adaptée aux spécificités des missions et du projet, des prestations demandées par le maître d'ouvrage. Nos réflexions s'articulaient autour de deux aspects, d'une part la reconnaissance de nos professions et d'autre part la formation de nos membres. Certes les nombreuses conférences que nous avons organisées sont un pas dans la bonne direction, il reste cependant un bout de chemin à faire. L'architecture étant un bien commun au service de la communauté, nos services ne peuvent pas être offerts à n'importe quel prix au risque de brader la qualité. Je suis d'avis que le pouvoir public devrait, dans l'intérêt de la «Baukultur», définir, dans le cadre d'une loi, un seuil minimal pour la rémunération des concepteurs.

Quels sont vos espoirs et perspectives pour la nouvelle équipe du Conseil de l'Ordre en place et les professions OAI...?

S.M. Je sais que l'équipe du Conseil de l'Ordre continuera à défendre les intérêts de nos professions à tous les niveaux.

Et cela restera un challenge car nos professions sont elles-mêmes en mutation et doivent constamment évoluer dans un contexte économique, législatif et juridique de plus en plus exigeant, avec une pénurie de personnel qualifié au Luxembourg.

Le Conseil de l'Ordre devra continuer à lutter pour la reconnaissance de nos métiers et de leur apport pour la société et agir pour la valorisation de nos prestations.

À l'instar de la MOAI, il faudra proposer des outils et concepts qui permettent aux membres d'exercer leur profession ici au Luxembourg en toute indépendance de grands groupes venant de pays étrangers.

Et parfois, il sera nécessaire de penser et implémenter des concepts «out of the box» pour y arriver.

En interne à l'OAI, il sera important d'écouter et d'impliquer les nouvelles générations d'architectes et d'ingénieurs. En même temps, il faudra trouver un bon équilibre entre le bénévolat des membres et des missions pouvant être rémunérées.

J.D. Connaissant les membres de la nouvelle équipe, j'ai bon espoir qu'ils vont continuer dans la voie que l'OAI a entamée depuis des années. Au niveau de la collaboration (MOAI), les démarches avec les artisans sont en cours et la promotion de notre savoir-faire va bon train.

Les problèmes actuels – le manque de collaborateurs qualifiés à tous niveaux ou encore la transition digitale – sont autant de défis que nous ne pourrions relever qu'à l'aide de la collaboration de tous les acteurs du secteur de la construction.

Focus sur la structure des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils au Luxembourg (effectif, mode d'exercice, forme juridique...) et sur la répartition femmes/hommes dans les professions OAI.

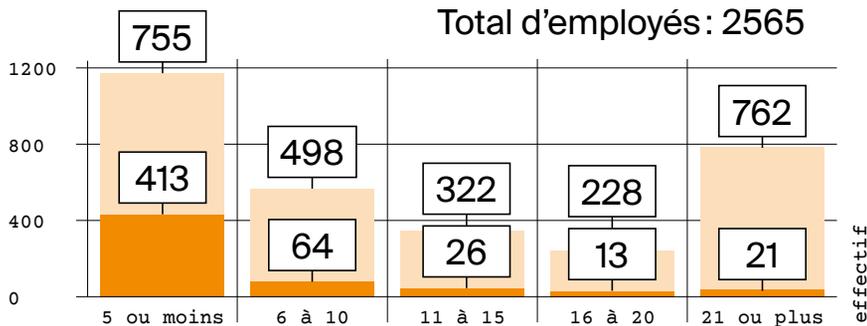
Le baromètre du secteur

Répartition des bureaux d'architectes

au Luxembourg selon leur effectif

Total de bureaux : 537

Total d'employés : 2565

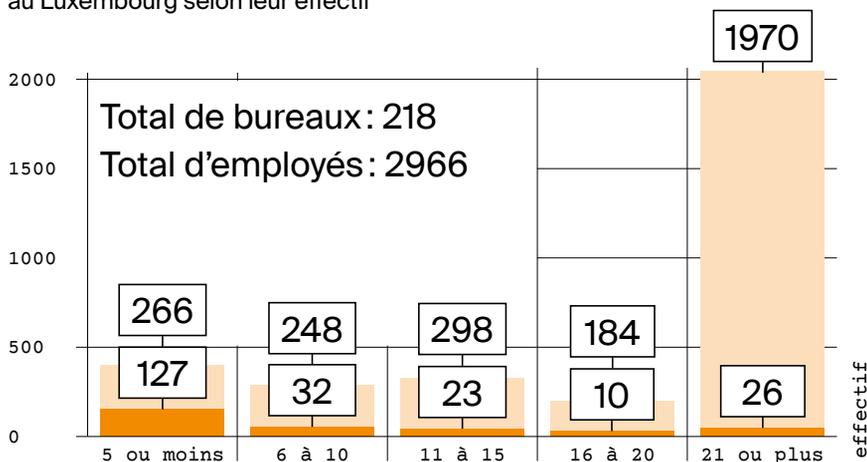


Répartition des bureaux d'ingénieurs-conseils

au Luxembourg selon leur effectif

Total de bureaux : 218

Total d'employés : 2966



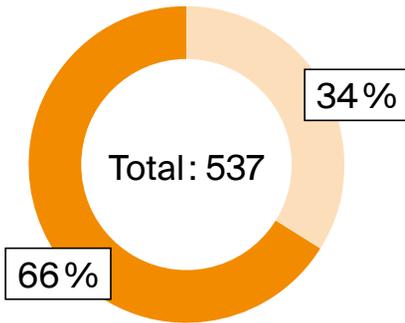
■ Nombre de bureaux / □ Nombre d'employés

DONNÉES OAI CLÉS
15.09.2022

- 727 bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.
- 226 bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.
- 5620 personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.
- 72% des bureaux établis au Luxembourg sont composés de cinq personnes ou moins.

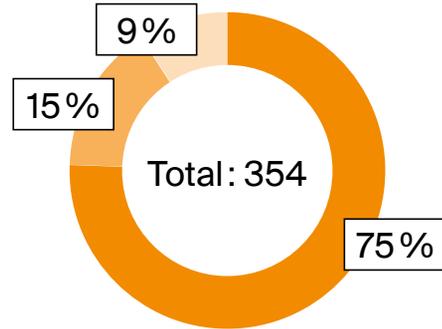
Répartition des bureaux d'architectes

au Luxembourg selon exercice en tant que personne morale ou personne physique.



■ Personnes morales / □ Personnes physiques

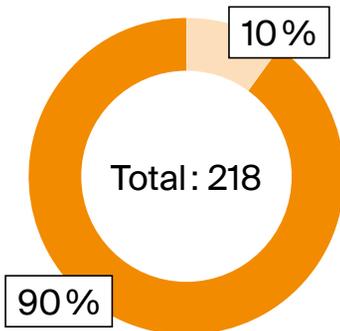
personnes morales selon la forme juridique.



■ S.à R.L. / ■ S.A. / ■ S.à R.L.-S / □ Société civile (0,3%) / □ Société de partenariat (0,3%) / □ S.A.S.(0,3%)

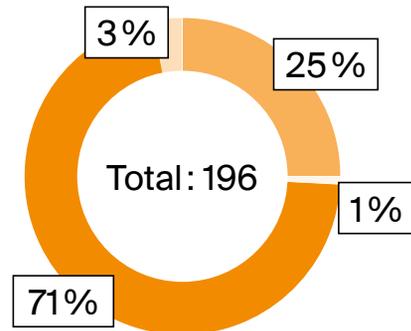
Répartition bureaux d'ingénieurs-conseils

au Luxembourg selon exercice en tant que personne morale ou personne physique.



■ Personnes morales / □ Personnes physiques

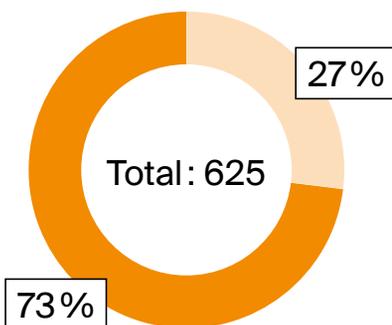
personnes morales selon la forme juridique.



■ S.à R.L. / ■ S.A. / ■ S.à R.L.-S / □ S.A.S.

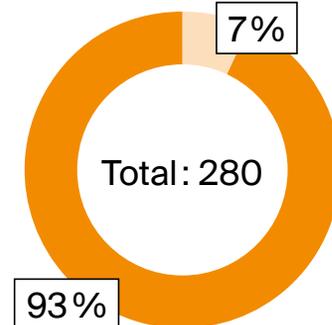
Répartition femmes/hommes dans les professions OAI

Architectes exerçant à titre d'indépendant au Luxembourg.



■ Hommes / □ Femmes

Ingénieurs-conseils exerçant à titre d'indépendant au Luxembourg.



Les communes représentent un moteur de l'économie



Parole à

Taina Bofferding (T.B.),
Ministre de l'Intérieur

Michelle Friederici (M^l.F.), OAI

Guy Wester (G.W.), Syvicol

Marc Feider (M^a.F.), OAI

Responsables de l'urbanisme, les communes font face à de multiples défis en matière de logement. Afin de maîtriser leurs coûts tout en maintenant leurs projets, ces dernières peuvent compter sur l'OAI et le ministère de l'Intérieur. Une collaboration durable s'est développée entre ces différents acteurs.



Quels défis les communes rencontrent-elles aujourd'hui ?

T.B. Les communes sont notamment responsables de l'organisation de l'urbanisme et donc du développement de leur territoire. Le plus grand défi reste donc, selon moi, l'accès à un logement abordable pour les générations futures, mais aussi pour les familles qui rencontrent des difficultés à trouver un toit. C'est un challenge pour les communes, mais également un objectif pour la société dans sa globalité.

G.W. Les défis sont nombreux pour les communes. Face à la population grandissante, elles doivent tout d'abord veiller à adapter leurs infrastructures. Elles doivent également mettre en place des projets sur le long terme en tenant compte du réchauffement climatique afin de construire de manière durable. Développer leur entité est en effet un challenge pour elles. Celles de plus grande taille ont davantage de facilité pour réaliser des projets dans ce sens alors que d'autres, plus petites, ne disposent pas toujours de ressources nécessaires. Dans ce contexte, il est important de vérifier quelles sont leurs possibilités au niveau foncier et financier. Il existe aussi beaucoup

de défis techniques qui s'accompagnent de coûts importants.

M.F. Les communes représentent pour les membres de l'OAI les plus grands clients publics. Les défis qu'elles rencontrent concernent par exemple leur agrandissement qui s'accompagne d'exigences de la part du citoyen pour une commune confortable. De nombreuses missions souvent complexes en relation avec le développement de la commune reposent sur les épaules des bourgmestres. Nos membres peuvent y apporter une assistance aussi en termes de durabilité et d'économie circulaire qui sont des atouts de la construction. Nous sommes donc en contact avec le Syvicol pour déterminer comment les professionnels du métier peuvent prêter main forte.

Les crises que nous avons récemment rencontrées ont-elles un impact ?

M.F. Le budget est un thème important qui a été affecté. Nous remarquons que les prix explosent sur le marché. Par conséquent, les communes doivent repenser leurs projets.

G.W. Étant donné l'explosion des prix, le montant global des projets augmente également.

Les délais de livraison peuvent alors s'allonger et mettre à mal le planning. Les communes vont devoir s'interroger sur ces projets et sur la manière de les terminer tout en gérant les finances. Elles ne vont pas nécessairement arrêter d'investir mais vont devoir le faire d'une autre manière en privilégiant par exemple les restaurations ou les constructions de moindre envergure. M^{re}F. Avec ces crises, les communes se sont rendu compte que le cadre de vie importe énormément. La crise climatique nous pousse à construire de manière durable. Par exemple avec les pluies torrentielles et inondations que nous avons connues, nous constatons que des restrictions vont s'appliquer en termes de terrains constructibles. Chacun souhaite toutefois que les investissements des communes restent importants étant donné qu'ils représentent un moteur de l'économie.

T.B. Pour éviter que les communes ne mettent leurs projets à l'arrêt, j'ai augmenté les subventions pour les équipements collectifs. J'ai également proposé une consultation financière pour les communes qui ont des questions sur la planification de leurs projets et les moyens financiers à leur disposition pour réaliser les démarches. Avec les intempéries, nous avons connu de nombreux dégâts, et je souhaite que le principe du « build back better », donc de reconstruire en mieux, soit appliqué pour reconstruire un hall sportif, un atelier technique, etc.



Construire des bâtiments en tenant compte du changement climatique augmente la résilience des communes et de notre société, ce qui revêtira de plus en plus d'importance dans les années à venir.

Face à ces challenges, quel soutien le ministère souhaite-t-il apporter ?

T.B. J'essaie d'aider les communes avec les moyens à ma disposition. Dans le cadre du logement, nous sommes en train d'introduire une procédure allégée pour la modification des PAG. Les respon-

sables vont gagner un temps considérable.

Nous utilisons maintenant des instruments contraignants, ce qui est un changement majeur par rapport au 1^{er} Pacte Logement. Pour avancer dans le domaine du logement, il est important d'avoir ce type d'outils.

De plus, il existe des moyens pour les petites communes. Toujours dans le cadre du Pacte, ces entités peuvent s'appuyer sur un conseiller logement. C'est un projet mené en collaboration avec l'OAI, car certains de ses membres

« Construire des bâtiments en tenant compte du changement climatique augmente la résilience des communes et de notre société. »

— Taina Bofferding

« Il est important pour les communes de bénéficier du savoir venant de l'extérieur afin de planifier au mieux les budgets et les projets. »

— Guy Wester

assurent cette fonction. Nous avons mis en place une plateforme de concertation pour l'élaboration des PAP. Il est en effet important que les différents acteurs se regroupent en amont de l'élaboration des projets.

Nous essayons en outre d'offrir des opportunités et formations pour regrouper les différents acteurs, administrations, communes, promoteurs, responsables des ministères afin de déterminer quels défis peuvent se poser dans le cadre du projet concerné et quels sont les problèmes à surmonter. Avoir ce contact direct et cette

concertation entre les différents acteurs est primordial.

Selon vous, quel rôle la digitalisation peut-elle jouer dans ce contexte ?

M.F. Nous sommes là pour épauler les communes et les aider dans leurs démarches. Nous trouvons normalement toujours des solutions. En ce qui concerne la digitalisation, nous souhaitons réunir sur la plateforme Guichet.lu toutes les demandes d'autorisation. Durant le confinement, nous avons pu envoyer les dossiers digitalisés aux

communes et administrations. Cela fonctionne, il faudrait maintenant créer une plateforme.

Nous avons aussi développé un guide de l'urbanisme avec le ministère de la Digitalisation (www.guide-urbanisme.lu) dans lequel il est possible de trouver toutes les démarches qu'il faut entreprendre lors de l'élaboration d'un projet de transformation / construction / PAP.

T.B. Certaines dispositions de lois nécessitent une révision. Nous sommes en train de digitaliser et de dématérialiser les procédures. Concernant le contact direct du ministère avec les communes, je vais alléger la tutelle administrative et supprimer la moitié des approbations. Je vais également introduire la transmission obligatoire par voie digitale. Dès que le dossier est transmis au ministère, la commune peut débiter l'exécution sans attendre l'approbation. C'est une loi qui doit être votée d'ici peu. Je dois encore introduire les outils informatiques.

La digitalisation est aussi un avantage pour collecter des données et avoir un aperçu des problèmes. Pour la politique, il est intéressant d'avoir ces informations pour améliorer d'autres démarches et travailler ensemble.

G.W. Il est également important pour les communes de bénéficier de ce savoir venant de l'extérieur afin de planifier au mieux les budgets et les projets. La crise du Covid a accéléré les choses en matière de digitalisation. Dans les années à venir,



« Nous sommes là pour épauler les communes et les aider dans leurs démarches. Nous trouvons normalement toujours des solutions. »

— Michelle Friederici

beaucoup de projets vont se développer dans ce domaine. Au Syvicol, nous avons notamment mené des entrevues pour digitaliser le Commodo, ce qui va faciliter la vie du ministère, des communes, des professionnels. Les autres procédures suivront facilement. M^{re}F. Les métiers de la construction se trouvent dans une phase de digitalisation à grande vitesse. Nous nous lançons dans cette digitalisation, ce qui implique d'investir dans du matériel informatique et de former nos collaborateurs. Ces nouvelles compétences

nous donnent la possibilité de faire profiter les communes de cette transformation digitale dans le cadre des demandes d'autorisation. Les données digitales peuvent être reliées entre elles et faciliter la procédure d'autorisation ou la recherche de données pour nos membres de l'OAI ainsi que les services communaux.

Quelles formes la collaboration entre l'OAI, le Syvicol et le ministère prend-elle ?

M^{re}F. Nous travaillons par exemple avec les ministères pour mener

des réflexions vers plus de simplification administrative et pour répartir le savoir globalement. Nous avons par exemple réalisé un guide sur la planification de maisons relais ou d'écoles pour avoir une utilisation multifonctionnelle et nous éditons un dépliant sur les procédures en relation avec le PAG et les PAP.

Les discussions avec le Syvicol sont très importantes à nos yeux. Elles sont régulières, tout comme les échanges avec le ministère. Nous avons mis en place, depuis la création de l'OAI, des groupes de travail sur différents sujets. Nous avons par exemple créé avec le Syvicol un groupe qui traite de la programmation pour des projets de construction. Si l'on souhaite construire, il est important de se demander ce qu'il est possible de construire et si l'on veut adopter le principe de « build back better ». Nous devons alors émettre des réflexions profondes. Un autre groupe de travail est quant à lui chargé de définir les contrats-types et d'établir les descriptifs des tâches de chacun sur un projet de construction pour aborder une solution idéale et durable. Un troisième se penche aussi sur l'attribution des missions de nos membres. Il en est ressorti qu'il serait intéressant d'avoir un guide qui aide à créer un système d'attribution plus performant, transparent et standardisé. M^{re}F. Au sein du second groupe, nous avons choisi des com-





munes de tailles différentes afin de discuter avec les services techniques avec lesquels nous sommes en contact régulier. Nous avons souhaité obtenir leur opinion sur les contrats et les éventuels manques dans le but de les faire évoluer. De nombreux membres de l'OAI font partie de ces groupes car les échanges avec l'administration les motivent.

La 2^e étape consiste, avec le Syvicol, à y intégrer la moai.lu (processus de collaboration sur un projet avec les différents intervenants).

Nous nous concentrons également sur les formalités

en cherchant à mettre en place une procédure unique pour l'ensemble des communes. Les pièces jointes seraient toujours les mêmes. Or pour le moment, chaque procédure d'attribution est différente.

G.W. Nous essayons avec l'OAI de trouver des solutions pour avancer ensemble. Avoir un processus identique pour les 102 communes faciliterait la vie. Toutes les communes ne peuvent pas être mises sur le même niveau, mais il faut des lignes directrices partagées.

T.B. Les communes ont leur autonomie et sont libres, mais par exemple le règlement type sur les bâtisses publié par le ministère peut donner une orientation et aider les petites communes qui n'ont pas l'expertise. Nous avons également mis en place ensemble des formations dans le cadre du Pacte Logement. Dans deux ans, la réforme du PAG sera évaluée, nous voulons donc avoir le feedback du terrain : secteur de la construction, communes.

Comment envisagez-vous l'avenir ?

M^o.F. Notre métier et nos collaborations avec les communes seront placées sous le signe de la digitalisation. Notre but reste de continuer à améliorer le cadre de vie dans notre pays.

M^o.F. La durabilité et l'entretien du bâti existant seront à l'ordre du jour.

G.W. Il sera nécessaire de planifier des constructions avec un temps de vie plus long. Le coût de l'entretien va donc peser sur le budget et il faudra trouver des solutions. Mettre en place des projets pilotes dans le domaine de la durabilité et avec des ressources locales sera primordial. Dans ce contexte, la Grande Région va se révéler intéressante.

T.B. Le principe de résilience au niveau de la construction et des finances des communes sera plus important que jamais.

« Nos membres peuvent apporter une assistance aux communes en termes de durabilité et d'économie circulaire qui sont des atouts de la construction. »

— Marc Feider

Tribune libre

Administration des Ponts et Chaussées : Au service du réseau routier et des infrastructures

En plus de 175 ans d'existence, l'Administration des ponts et chaussées a pris part à de nombreux projets d'envergure liés au réseau routier et aux infrastructures du pays. Ses défis concernent à présent la conception de la mobilité d'aujourd'hui et demain. Rencontre avec Roland Fox, son directeur depuis 2017.

Quelles missions l'Administration des ponts et chaussées, créée en 1843, est-elle amenée à remplir ?

L'Administration des ponts et chaussées a pour principal objectif d'assurer le bon fonctionnement du réseau routier de l'État mais également d'autres infrastructures importantes telles que le barrage d'Esch-sur-Sûre, le port de Mertert, l'aéroport du Findel, etc. Pour y parvenir, nous devons remplir plusieurs missions reposant sur trois piliers. Le premier est administratif ; nous sommes en effet le gardien de ces infrastructures d'un point de vue administratif et juridique. La loi relative à la permission de voirie exige qu'une demande de permission soit introduite pour quiconque souhaite effectuer des travaux sur le domaine public. Les membres de l'OAI, agissant au nom de leurs clients, figurent parmi les personnes concernées. Depuis 2020, les agents des domaines (appelés « cantonniers ») sont également officiers de la police judiciaire. Ils peuvent donc non seulement contrôler des autorisations mais aussi vérifier leur mise en œuvre et verbaliser lorsque cela est nécessaire.

Dans l'optique de nous moderniser, nous avons décidé que les demandes de permis directes (pour des cas courants) peuvent être introduites via Guichet.lu. Dans les années à venir, les permis de voirie ministériels seront eux aussi dématérialisés.

Le second pilier consiste à nous assurer que la chaussée et les routes sont viables. Nous avons donc des services d'entretien, de maintenance et d'exploitation dans chacun de nos onze centres régionaux. Le réseau routier est une infrastructure critique nécessaire au pays et donc soumis à des obligations. Nos ouvriers inspectent donc les routes et effectuent le fauchage, la taille des haies, la maintenance, le nettoyage des fossés. Ces tâches concernent aussi bien la voirie normale (les routes nationales et chemins) que la grande voirie (les autoroutes). Le code de la route stipule que nous avons la responsabilité de réaliser la pose de signaux routiers lors de chantiers.

Le 3^e pilier concerne nos projets. Nous sommes en effet l'administration des ingénieurs. En tant que maître d'ouvrage et selon la nature du projet, nous faisons appel à des entreprises externes.

Pour mener à bien ces missions, comment votre administration est-elle organisée ?

Parmi nos 1200 collaborateurs, 650 sont des salariés ouvriers. Les autres sont du personnel administratif et assurent l'encadrement technique. Nous sommes organisés en douze divisions



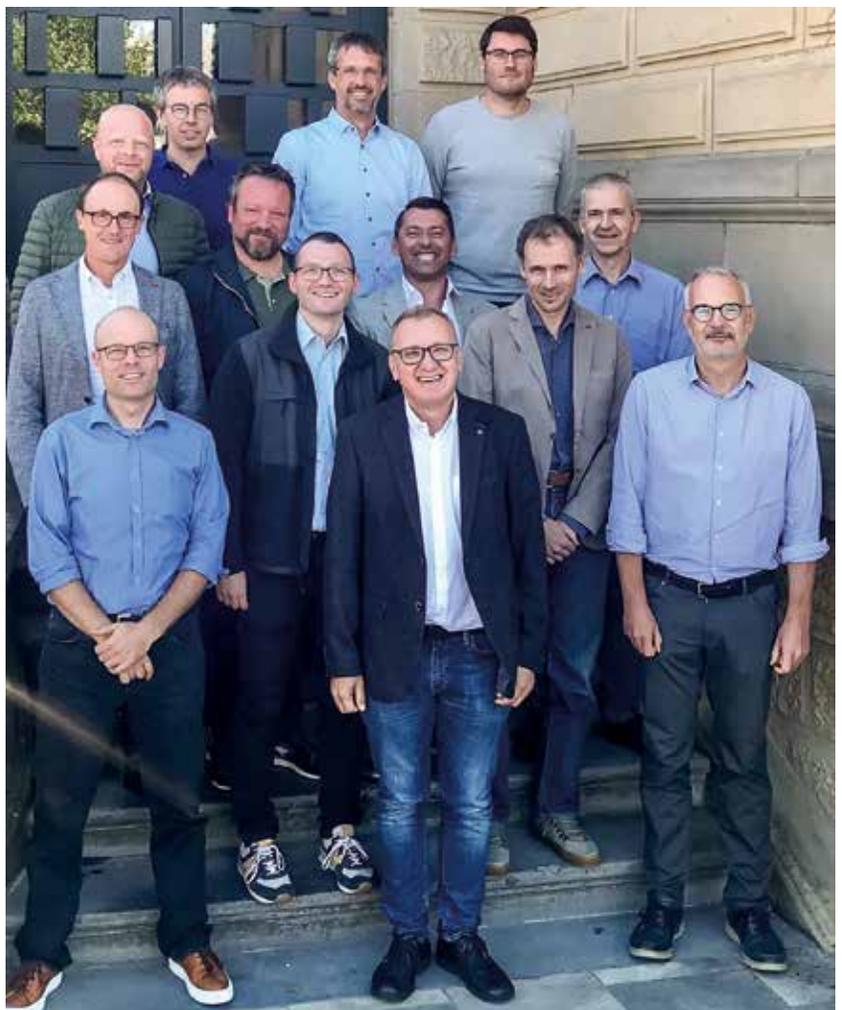
Roland Fox, a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur civil auprès de l'Administration des ponts et chaussées en date du 1^{er} juillet 1992. Le 1^{er} août 2006, il est devenu chef de la Division de la voirie nord (DVD), le 15 juin 2011 chef de la Division des travaux neufs. Le 1^{er} janvier 2016, M. Fox a été nommé Directeur adjoint. Il est Directeur depuis le 1^{er} mai 2017.

opérationnelles. La division des travaux neufs (DTN) est par exemple chargée des grands projets, alors que celle de l'exploitation de la grande voirie et de gestion du trafic (DGT) assure l'entretien et la surveillance des autoroutes, et la division des ouvrages d'art (DOA) ceux des ponts. Nous avons également deux divisions de la voirie réunissant les services régionaux: une pour l'arrondissement de Luxembourg (DVL) et l'autre pour celui de Diekirch (DVD).

Nous avons aussi des divisions de support parmi lesquelles le Service géologique de l'État (GEO) chargé des études et de la mise à jour de la carte géologique du pays ainsi que le laboratoire (LABO) qui permet de tester des matériaux de construction. L'atelier central (DAC) munit quant à lui les équipes d'entretien de camions, tracteurs et autres machines. La division des géomètres et de la photogrammétrie (DGP) mène des campagnes photogrammétriques des infrastructures et réalise des prises de vue. Nous offrons un accès à ces données spécifiques aux membres de l'OAI notamment. Enfin, la division de la mobilité durable (DMD) a vu le jour en 2014 pour répondre aux désirs de la société et pour veiller à ce que notre administration ne se concentre pas uniquement sur l'usage de la voiture mais aussi sur les infrastructures multimodales. Sans oublier notre service informatique (DIG) et la Direction (DIR).

Quels sont les projets importants réalisés par l'Administration des ponts et chaussées?

Par le passé, nous avons réalisé des projets phares comme la route du nord ainsi que le réaménagement de l'échangeur Dudelange-Burange et celui du rond-point turbo Schaffner. Le pont Buchler est quant à lui devenu multimodal. Citons également le réaménagement du pont Adolphe et sa passerelle pour cyclistes pour laquelle



L'équipe dirigeante des Ponts et Chaussées: Paul Mangen, Roland Fox, Gilles Didier, Robert Biel, Georges Blasen, Philip Becker, Frédéric De Oliveira, Robert Colbach, Georges Muller, Laurent Wolter, Georges Goebel, Marc Ries, Thierry Schwartz.

nous avons reçu deux prix: le Luxembourg Architecture Award 2019 du Luxembourg Center for Architecture, et le Prix spécial du jury de l'European Steel Bridge Award 2018. Ce projet est d'ailleurs le sujet de l'ouvrage publié en 2018 à l'occasion de notre 175^e anniversaire: «La réfection du pont Adolphe, un défi hors du commun». Ce livre montre l'évolution du projet mais aussi la transition entre générations et directeurs. L'accent est mis sur le travail d'équipe pour réaliser des prouesses techniques et la bonne coopération avec nos partenaires.

Pour les mois et années à venir, nous continuerons à multiplier les projets. Nous construisons actuellement la passerelle cycliste la plus longue d'Europe, ceci dans le cadre de la piste cyclable PC8 reliant Esch-sur-Alzette et Belval et qui devrait se terminer en décembre 2022. Au même moment devrait se terminer le tronçon jusqu'au Rangwee de la nouvelle liaison N3. Nous participons aussi au projet de la gare d'Ettelbruck réunissant de nombreux acteurs et maîtres d'ouvrage. En 2023, la liaison Micheville avec le contournement de Raemerich ainsi

Nous sommes conscients du rôle de la voirie dans l'environnement urbain et élaborons donc des lignes de conduite et des règles pour la conception de ces espaces à l'intérieur des localités.

que la transversale de Clervaux devraient prendre fin. L'élargissement de l'A3 de deux à trois voies sera réalisé à l'horizon 2027.

Un autre sujet d'actualité concerne le Plan national de mobilité 2035. Quels sont les défis pour vous ?

Ce plan national propose un concept global répondant à la future demande de mobilité et met en œuvre les approches préconisées par la stratégie pour une mobilité durable. Dans ce contexte, les Ponts et Chaussées élaborent des idées concernant le développement multimodal du réseau routier grâce à un processus de classification fonctionnelle. Jusqu'à présent, les routes étaient essentiellement considérées comme servant aux voitures. Dans la nouvelle philosophie, ces infrastructures font partie de concepts d'ensemble favorisant la multimodalité et d'autres modes de transport : transports publics, vélos et piétons. Cette approche encourage les changements de modes de déplacement lors d'un même trajet.

Dans ce contexte, des pôles d'échange sont également mis en place.

Le Luxembourg étant petit, les infrastructures routières du pays sont toutes imbriquées. Des routes étatiques traversent par exemple les villages. La nouvelle stratégie souhaite que ces routes s'adaptent à l'espace urbain. Nous sommes conscients du rôle de la voirie dans l'environnement urbain et élaborons donc des lignes de conduite et des règles pour la conception de ces espaces à l'intérieur des localités. Un travail important va devoir être fourni pour développer de bonnes pratiques en matière de conception.

L'Administration des ponts et chaussées constitue un acteur clé dans la transposition des idées du PNM dans la réalité. Avant le PNM2035, nous avons déjà décidé de nous « multi modaliser » grâce à la création de notre division de la mobilité durable (DMD). Nous sommes à l'origine de la 1^{er} loi sur les pistes cyclables et avons été les premiers à prendre en charge les couloirs pour bus. Aujourd'hui, nous nous intéressons aussi à leur signalisation.

De quelle manière les membres de l'OAI peuvent-ils vous aider à atteindre ces objectifs ?

Nous avons pour habitude de collaborer avec les bureaux d'étude sur des projets. Faire transiter un trafic dans une localité tout en garantissant une qualité de vie constitue un défi qui demande une réponse adéquate. Il s'agit d'un projet multifactoriel impliquant de nombreux acteurs. Afin de trouver le bon équilibre entre tous les facteurs, l'association des ingénieurs avec les architectes, les urbanistes et les paysagistes est nécessaire. Les interactions avec les bureaux d'études et ingénieurs conseils sont donc importantes. Cette culture du dialogue et cette aptitude à savoir se faire conseiller doivent être cultivées par chaque partie.

www.travaux.public.lu/fr
www.pch.gouvernement.lu/fr

#Youngplanners

OAI

Après leur succès entre jeunes professionnels en 2018 et 2019 ainsi qu'après une pause forcée, pour des raisons bien connues, les YoungPlannersOAI sont de retour, ceci sans avoir perdu leur goût, le goût d'action.

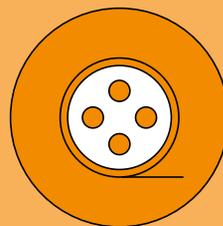
Une série de « come together » est en cours d'organisation, afin de pouvoir se rencontrer dans des cadres décontractés et d'échanger entre jeunes professionnels des différents métiers OAI. Des activités comme des visites de chantier, des séances de (in) formation à travers des visites thématiques liées aux professions OAI, des soirées de projection de divers films et documentaires, des soirées meet & greet, des expositions...

Parmi les prochains événements prévus, citons :



VISITES

- Visite du projet de recherche « La petite maison » (BIM).
- Visite du noyau de Huncherange avec son shared space, aménagement d'espace public et centre culturel (architecture paysagère, génie technique).
- Visite de l'aire de jeux d'eau près de la Heringer Millen, suivie de la visite de l'escalier du sentier du Mullerthal (identité - régionalité - circularité).
- Visite du Äerdschëff (économie circulaire).
- Des visites de musées d'architecture ou technique.



PROJECTIONS

- Projection du documentaire « The Competition ».
- Projection du documentaire « Demain ».
- Projection d'épisodes de « Ils inventent le futur ».

Si vous souhaitez participer à l'organisation des activités de cette cellule ou simplement être informé de ses activités,

contactez le secrétariat de l'OAI (oai@oai.lu)

ou rejoignez notre groupe Facebook.



Espaces d'une vie

Entretien avec Perry Weber

par Romain Hoffmann

Perry, commençons par une question fondamentale : pourquoi es-tu devenu architecte ?

P.W. J'ai toujours voulu faire un métier ou une profession qui me permette de créer quelque chose moi-même.

En 1977, tu as rejoint en tant qu'associé le bureau de Carlo Kerg. Quelle était ta philosophie ?

P.W. Travailler pour un client doit être un honneur avec tous les défis que cela représente. Mon approche était de réaliser des projets où les gens se sentent à l'aise ou se sentent chez eux.

Dans l'architecture, avais-tu des styles ou sources qui t'inspiraient ou servaient d'exemple ?

P.W. Non. Je n'étais jamais lié à un style précis. J'aimais toutefois travailler avec une combinaison de toitures en pente et de toitures plates.

Comment vois-tu le rôle de l'architecte dans notre société actuelle ?

P.W. L'architecture façonne et influence notre environnement. Comparé au début de ma carrière, il y a eu un grand changement sur le marché de la construction. Surtout par le grand nombre d'autres acteurs qui influencent le marché et qui commencent à s'imposer dans le domaine de la construction.

À ceci s'ajoute la rapidité dans l'évolution des techniques, matériaux et concepts dans notre domaine.

Avec d'autres collègues architectes et ingénieurs, nous avons entrepris, dans le temps, des voyages d'étude. Y penses-tu encore ?

P.W. Ah oui, c'est avec beaucoup de joie que j'y pense. Tous ces voyages avec Théo Hary, Titi Jacquemart, Pascal Lecoq, Vincent Lazzari... qui m'ont marqué du point de vue humain et professionnel. Des moments que je garde en très bon souvenirs.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui veut apprendre la profession d'architecte ?

P.W. Architecte est un métier fantastique mais pas très facile. Talent et savoir ne suffisent plus aujourd'hui. Il faut savoir répondre aux multiples missions du métier qui sont celui du concepteur, réalisateur, technicien, financier, administrateur et commercial, tout en étant toujours à l'écoute du client privé et public. Pour les jeunes architectes, il est très difficile de créer, de nos jours, leur propre bureau et de le faire tourner tout au long de leur carrière, soit 30 à 40 ans. D'autant plus qu'il y a un manque de concours accessibles pour eux. Actuellement, les critères et conditions de participation aux concours sont très restrictifs et ne leur donnent pas la chance que nous avons.



Perry Weber,
Architecte, membre
honoraire de l'OAI.



Romain Hoffmann,
Architecte, membre
honoraire de l'OAI.



Perry Weber fut accueilli de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membre honoraire de l'OAI le 22 octobre 2014.

BIOGRAPHIE

Né le 19 octobre 1945
à Luxembourg.

Éducation

1972: Diplômé à l'Institut
supérieur d'architecture
Saint-Luc Liège.

Activités professionnelles

1972-1976: Stage à Luxembourg
auprès du Groupe TETRA.

1977-1985: Bureau d'architecte
Carlo Kerg & Perry Weber
à Luxembourg.

1985-2003: Atelier
d'architecture Perry Weber
à Senningen-Niederanven.

2003-2014: Gérant du bureau
«Architectes Perry Weber &
Associés S.A.» (Associés:
Nicolas Marafko et Claudius
Panaitescu).

Organisations professionnelles

1984-1990: Membre du Conseil
de l'Ordre et trésorier de
l'Ordre des Architectes
Luxembourg (OAL).

1990-1993: Membre de l'Ordre
des Architectes et des
Ingénieurs-Conseils (OAI);
et vice-président du 1^{er} Comité
de la section des architectes
de l'OAI.

1985-2001: Membre puis
président de la Commission
d'examens de fin d'apprentis-
sage – Dessinateur en bâtiment,
Maçon (CAP).

1990-2019: Membre de la
commission OAI «Déontologie»/
Membre du comité d'accompagne-
ment CRTI-B (Centre de
ressources des technologies

de l'information pour le
bâtiment)/Membre de la
Commission du bâtiment/Membre
du GT OAI «Standardleistungs-
verzeichnis»/Membre du GT
OAI «Attribution des missions
d'architecte et d'ingénieur-
conseil»/Membre du Conseil
de discipline/Membre du
Conseil économique et social.
2014: Membre honoraire
de l'OAI.

1



2



Photos © Vic Fischbach, Imédia ; Architectes Perry Weber & Associés

1. Crématorium, Luxembourg-Hamm.
2. Immeuble Ferrero, Luxembourg-Findel.
3. Centre commercial Cactus, Redange.



PRINCIPAUX PROJETS

Bâtiments publics

- Crématorium à Luxembourg-Hamm.
- Salle polyvalente au domaine du Kiem à Luxembourg-Kirchberg.
- Salle polyvalente à Niederanven.
- Nouvelle mairie de la commune de Niederanven.
- Hall national de karaté à Strassen.

Bâtiments administratifs

- Bâtiment de la direction de Luxair au Findel.
- Transformation de l'ancien immeuble Accinauto pour l'Administration des P&T.
- Transformation de la banque Raiffeisen à Niederanven.
- Nouveau commissariat de police à Niederanven.
- Immeuble Ferrero à Luxembourg-Findel.

Enseignement

- Ecole Primaire du Domaine du Kiem à Luxembourg-Kirchberg.
- 1^{re} extension de l'école primaire et préscolaire à Niederanven.

- Extension du Centre Universitaire de Luxembourg (En collaboration avec R. Teisen et Ch.Bauer).
- 2^e extension de l'école primaire et préscolaire à Niederanven+ enseignement précoce.
- Foyer de jour pour primaire et préscolaire à Luxembourg-Cents.

Hébergements

- 80 maisons unifamiliales dans le lotissement social «Eechels» à Bertrange.
- 63 appartements à Gasperich-Sauerwiss pour le Fonds du logement.
- 67 appartements avec commerces à Eich-Mühlenbach (Lot A).
- 14500m² de logements au lotissement «Op der Hardt» à Luxembourg-Merl.
- 2 immeubles à appartements à Luxembourg-Belair.
- Foyer «Sisy Lentz» pour personnes âgées à Bertrange.
- Maison de soins à Differdange.
- Nombreuses maisons unifamiliales.

Bâtiments commerciaux et industriels

- Centres commerciaux Cactus à Howald, Bereldange, Esch-sur-Alzette, Bascharage, Redange, etc.
- Garages, entrepôts et bureaux pour les Services techniques de la commune de Bertrange.
- Cuisine industrielle Caterman avec entrepôt, hall de torréfaction et bureaux à Windhof.
- Entrepôt central du groupe Cactus S.A. avec bureaux à Windhof.

Urbanisme

- Plan d'aménagement pour le lotissement social «Eechels» à Bertrange.
- Plan d'aménagement particulier à Luxembourg-Merl sur 5ha.

Jurisprudence

La HOAI ¹ vit...

Article extrait de la note professionnelle OAI n° 91¹ (disponible dans la Médiathèque du site www.oai.lu) préparée avec l'aide de Me Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI.



Dominique Bornert,
Conseiller juridique
de l'OAI.



Pierre Hurt,
Directeur.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rappelle que la culture architecturale est d'intérêt général.

Par décision du 4 juillet 2019, ² la CJUE a jugé, dans l'affaire opposant la République fédérale d'Allemagne à la Commission européenne, que le maintien de barèmes obligatoires de la HOAI, pour les prestations des architectes et des ingénieurs, constituait une violation des dispositions fixées par la « Directive Services ».

Toutefois, seules les dispositions relatives aux honoraires minimums et maximums ont été abolies, non la HOAI en sa globalité. Par ailleurs, la CJUE a admis que des barèmes étatiques relatifs aux honoraires minimums peuvent être justifiés en principe.

Mais l'État doit démontrer, outre une raison impérieuse d'intérêt général, que sa législation est cohérente avec l'objectif de qualité recherché. Or, en Allemagne, des missions de conception et de réalisation peuvent être effectuées par d'autres prestataires, non soumis aux mêmes réglementations professionnelles.

Il est intéressant de souligner que, sur plusieurs points, la CJUE n'a pas suivi la Commission qui faisait valoir qu'un tel système de barèmes minimums constituerait une entorse aux règles de concurrence en aucun cas justifiable pour des raisons impérieuses d'intérêt général, et que la rhétorique tenant à protection des consommateurs reposerait sur « la prémisse erronée selon laquelle de tels tarifs garantissent la qualité des services fournis ».

Ces arguments dogmatiques de la Commission ont été écartés par la CJUE aux motifs :

- 1. que « les objectifs tenant à la qualité des travaux et à la protection de consommateurs ont été reconnus par la Cour en tant que raisons impérieuses d'intérêt général » ;
- 2. que les « objectifs de préservation de la culture architecturale et de construction écologique, peuvent être rattachés aux objectifs plus généraux de préservation du patrimoine culturel et historique, ainsi que de protection de l'environnement, lesquels constituent également des raisons impérieuses d'intérêt général » ;
- 3. qu'il peut « exister un risque que les prestataires de planification dans le domaine de la construction (...) se livrent à une concurrence pouvant se traduire par l'offre de prestations au rabais, voire par l'élimination des opérateurs offrant des prestations de qualité par le biais d'une sélection adverse » ;
- 4. que dans un tel contexte, « l'imposition de tarifs minimums peut être de nature à contribuer à limiter ce risque, en empêchant que des prestations soient offertes à des prix insuffisants pour assurer, à long terme, la qualité de celles-ci » ;
- 5. que « l'existence de tarifs minimums pour les prestations de planification est, en principe, de nature, au regard des caractéristiques du marché allemand,

1. Loi allemande : Honorarordnung für Architekten und Ingenieure (HOAI).

2. Arrêt de la Cour du 4 juillet 2019 dans l'affaire C-377/17 opposant la Commission européenne à la République fédérale d'Allemagne, au sujet de la Honorarordnung für Architekten und Ingenieure (HOAI).

3. Règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils (article 3).

4. Cf. Directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics: «Pour favoriser les passations de marchés publics davantage orientées vers la qualité, les États membres devraient être autorisés à interdire ou limiter, lorsqu'ils le jugent approprié, le recours au seul critère de prix ou de coût pour évaluer l'offre économiquement la plus avantageuse.»

à contribuer à garantir un niveau de qualité élevé des prestations de planification et, par conséquent, à réaliser les objectifs recherchés par la République fédérale d'Allemagne».

En définitive, le système des tarifs minimum de l'HOAI a été invalidé par la Cour, non en raison d'un excès de réglementation, mais d'une insuffisance de réglementation.

Le législateur allemand a ainsi réformé la HOAI, dont les nouvelles dispositions sont venues à application au 1^{er} janvier 2021.

Le site www.hoai.de reprend la nouvelle version de la HOAI ainsi qu'un calculateur en ligne permettant d'estimer les honoraires.

Loin de menacer un tel dispositif mettant à disposition des maîtres d'ouvrage une orientation en matière de prix, la décision de la CJUE a conforté la validité et la pertinence d'un tel instrument.

Au Grand-Duché de Luxembourg, il existe notamment un tableau d'orientation des taux horaires de référence du secteur public, d'origine gouvernementale, publié sur www.guichet.lu dans la rubrique consacrée aux marchés publics.

L'OAI estime que l'arrêt de la haute juridiction européenne, qui admet que des «tarifs minimums» peuvent être justifiés, relance la question de l'instauration ou de la justification d'un tel instrument au Luxembourg, tant pour le secteur privé que pour le secteur public, afin notamment, comme l'a écrit la CJUE, d'empêcher «que des prestations soient offertes à des prix insuffisants pour assurer, à long terme, la qualité de celles-ci».

En tout état de cause, l'OAI n'aura de cesse d'inciter les maîtres d'ouvrage publics et privés à faire le choix de la qualité et de l'audace architecturale et à confier la maîtrise des projets à des concepteurs indépendants, ces derniers escomptant à raison une «rétribution équitable, correspondant à l'importance de la mission accomplie et leur permettant d'exercer dignement leur profession»³. En matière de marchés publics, la nouvelle législation sur ces derniers se fonde d'ailleurs sur une philosophie privilégiant les critères qualitatifs, plutôt que le seul critère du prix, pour la sélection des offres des soumissionnaires⁴.

CONSEIL JURIDIQUE POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible via l'espace membres du site www.oai.lu.

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat

de l'OAI avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique répondra directement sans frais.

Si votre question nécessite un traitement plus approfondi, un service exclusivement dédié aux membres de l'OAI d'orientation juridique contre une participation financière est également proposé.

Responsabilité / Assurance

Se prémunir des vices cachés

CONTRAT

CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales!

Les informations sont disponibles dans la Médiathèque du site www.oai.lu.



Stéphane Borres,
COO ALLIA Insurance
Brokers, courtier
en assurances
de l'OAI.

Le vice de construction est une défektivité portant sur la qualité technique de l'immeuble ou d'un de ses éléments d'équipement indispensables et qui diminue ou anéantit l'usage auquel il est destiné. Le vice caché est celui qui ne peut être décelé à première vue, soit il n'est pas visible au moment de la remise de l'immeuble, soit il ne se manifeste que plus tard, et si l'acquéreur en avait eu connaissance au moment de la vente, il n'aurait pas conclu l'affaire. Il concerne donc particulièrement les constructeurs et les membres de l'OAI.

Les constructeurs sont tenus responsables des vices cachés pour les gros ouvrages pendant 10 ans, à partir de la réception, et de manière non exhaustive on peut citer :

— Terrassements, remblais, canalisations enterrées et de drainage de l'ouvrage assuré jusqu'à la limite du terrain privé, béton, béton armé, charpente métallique, maçonneries et cloisons fixes, dispositif d'étanchéité des sous-sols et des toitures à l'exception des coupoles, charpente en bois, couverture, ferblanterie, façades, menuiseries extérieures y compris les vitrages, chapes de sols, plafonnages, enduits et faux-plafonds fixes, parquets, carrelages, marbres, canalisations encastrées en dalle, en chape ou en gaines maçonnées...

Les murs de soutènement sont assimilés à des gros ouvrages même s'ils font partie des aménagements extérieurs.

Les constructeurs sont tenus responsables des vices cachés pour les menus ouvrages pendant deux ans à partir de la réception, et de manière non exhaustive on peut citer :

— Les parties mobiles des menuiseries intérieures y compris les vitrages, les faux-plafonds démontables, faux-planchers, cloisons amovibles, revêtements muraux autres que ceux repris en gros ouvrages à l'exclusion des papiers peints, tissus et peintures, les canalisations, radiateurs, tuyauteries, conduites et gaines de toutes sortes autres que ceux constituant les gros ouvrages.

Il convient de vérifier l'existence d'une assurance décennale (autrement appelée assurance contrôle) permettant de couvrir la responsabilité décennale des constructeurs et des concepteurs. Cette assurance nécessite l'intervention d'un bureau de contrôle technique qui permettra en sus de limiter ou d'annihiler la portée ou les conséquences d'un vice caché, et de diminuer, selon les contrats, jusqu'à 20% de la prime d'assurance Responsabilité civile professionnelle.

À ce jour au Grand-Duché du Luxembourg, les entreprises, bien que responsables, n'ont pas l'obligation de s'assurer en

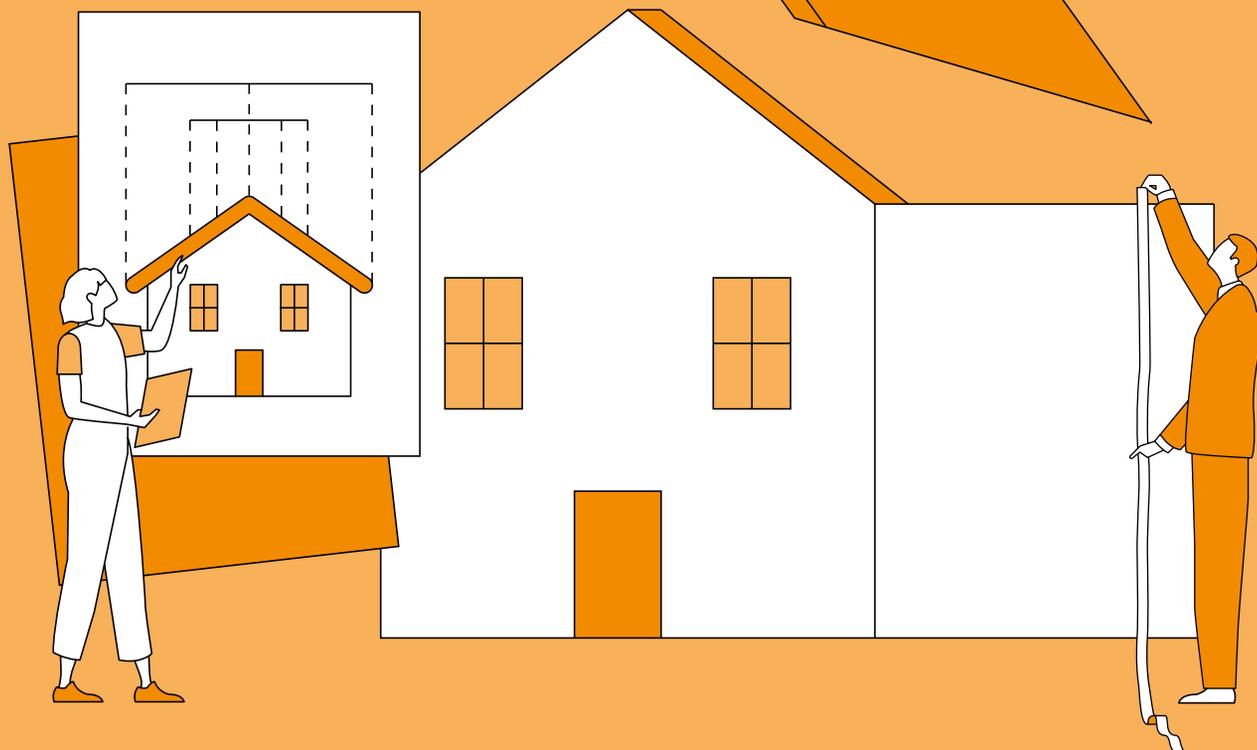
Responsabilité civile décennale. En revanche, les concepteurs (architectes-ingénieurs) ont l'obligation d'être assurés selon les dispositions de l'article 6 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil. Il est donc très important pour le concepteur de prescrire la souscription d'une assurance contrôle auprès du maître d'ouvrage.

Un autre point d'attention sera l'application des garanties d'assurance dans le temps.

En conclusion, pour se prémunir des vices cachés dans le cas de la construction d'un ouvrage (maison unifamiliale, résidences...), le maître d'ouvrage ne devra pas sous-estimer l'importance de l'existence d'un contrat d'assurance décennale (autrement appelé assurance contrôle).

Dans le cadre de la construction d'un nouvel immeuble / maison, il est fortement recommandé de souscrire ce type d'assurance

auprès d'une compagnie dûment agréée au Grand-Duché du Luxembourg : par exemple auprès de Foyer, Axa, Lalux, Allianz, ou encore via des packages complets qui couvrent tant la période de construction que la période décennale, comme celui fourni par ALLIA en partenariat avec Baloise et TrustBuild by SECO avec le produit BAUHEEM (www.bauheem.lu). Ce produit garantit tant la Tous risques chantier que la Responsabilité civile décennale et apporte en plus une couverture de protection juridique au maître d'ouvrage pour un coût d'environ 1% de la construction.



BIM

La vision de l'OAI

Le secteur de la construction est en perpétuelle évolution et avec lui les missions et responsabilités des différents acteurs, que ce soit du côté de la maîtrise d'œuvre, des entreprises de construction et même de la maîtrise d'ouvrage. La digitalisation fait partie de cette évolution, et notamment le sujet aujourd'hui incontournable du BIM (Building Information Modeling).

Bien plus que l'utilisation de logiciels de modélisation 3D, le BIM questionne les fondements de la collaboration et de la gestion de projet. Le modèle 3D, autrefois simple outil de production de livrables 2D, devient livrable à part entière en tant que «jumeau numérique» du bâtiment construit.

Dès lors, il fait ressurgir la problématique suivante : qui peut assurer la livraison de ce modèle BIM, quand et comment ?

Une opportunité pour les membres OAI

Dans un petit pays comme le Luxembourg en particulier, où les petites entreprises et l'artisanat sont fortement représentés, la mission de la maîtrise d'œuvre est très importante : les entreprises à échelle familiale doivent disposer d'études et de plans de qualité pour exercer leur art. Ce n'est pas leur rôle de questionner les études, et encore moins d'appréhender des outils BIM complexes. Ils doivent au contraire pouvoir se concentrer sur leur domaine d'expertise et extraire de ces outils les informations qui leur sont réellement nécessaires.

La conception se doit de rester aux mains des concepteurs,

tout au long du projet, afin de garantir une impartialité et permettre aux entreprises de construire dans les meilleures conditions possibles. Par extension, l'outil BIM doit servir la maîtrise d'œuvre OAI (moai.lu) dans cette tâche.

Dans notre vision, la moai.lu de demain sera ainsi pleinement responsable de la coordination des études, outillée par le BIM, et capable de livrer le jumeau numérique du projet. La livraison des informations BIM sera un travail constant tout au long du cycle de vie du projet jusqu'à la phase as-built, voire encore après. Il n'est en effet pas exclu que les concepteurs auteurs du modèle BIM puissent garder la main sur celui-ci pendant l'exploitation du bâtiment, en particulier pour mettre à jour les informations qui auraient changé du fait de la maintenance (remplacement d'équipement) ou de modifications du bâtiment (réaménagements, améliorations, etc.).

Ces livraisons d'informations serviront à la prise de décision et au bon déroulement de la conception, de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment ■.

Les entreprises quant à elles pourront bénéficier des mises à jour régulières en fonction de l'évolution du projet, transmettre les informations et fiches techniques à la moai.lu qui les intégrera en continu dans ce jumeau numérique et ainsi garantir la circularité du projet via cette bibliothèque de matériaux que composent nos bâtiments. Bien entendu, en fonction des cas d'usages comme en cas de préfabrication d'éléments par exemple, la possibilité de combiner les modèles



Daniel Zignale,
Architecte chez
BIMCONSULT, collabo-
rateur externe de
l'OAI assistant
le comité de pilo-
tage OAI BIM
composé de Jos Dell,
David Determe,
Eric Hansen,
Robert Jeworowski
et Pierre Hurt.

de la maîtrise d'œuvre avec ceux des entreprises est aussi une opportunité de collaboration et de coordination ². L'objectif devra toujours rester d'utiliser l'outil BIM à bon escient, sans aller trop loin afin d'éviter des prestations supplémentaires inutiles.

Les limites à lever

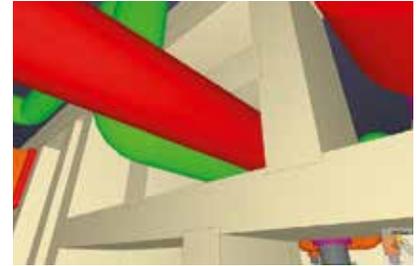
Rome ne s'est pas faite en jour... L'adoption du BIM à grande échelle et selon la vision de l'OAI ne dérogera pas non plus à cette règle. Mais il est important d'identifier dès aujourd'hui les leviers qui permettront cette transition dans un avenir proche.

Actuellement l'OAI travaille sur deux axes jugés importants : la montée en compétences et les aspects contractuels.

Nous travaillons activement au sein du CRTI-B pour développer la stratégie nationale de démocratisation du BIM au travers d'outils comme « digitalbuilding.lu » et par exemple le guide d'interopérabilité

(www.digitalbuilding.lu/guide-d-interoperabilite/introduction). Nos délégués participent également à l'élaboration du cycle de formation du CRTI-B (www.digitalbuilding.lu/formation/introduction), cycle que nous complétons par une série de formations supplémentaires adaptées à nos membres (www.oai.lu/formation).

Le deuxième sujet, mais non le moindre, est celui de la contractualisation des missions BIM. Le « starter kit contractuel BIM » dans l'espace membres du site www.moai.lu a été pensé pour donner une première ligne directrice à l'intégration du BIM dans les prestations de chacun. Mais il est important de continuer à développer ce sujet face aux inconnues qui subsistent : que demandent les clients et pourquoi ? Comment s'engager à répondre sans risques ? À quel coût ?... Ce travail passe par l'étude des pratiques dans les autres pays mais aussi par une collaboration étroite avec le CRTI-B



2. Exemple de coordination entre techniques spéciales (modèle ingénieur) et structure bois (modèle entreprise) en exécution.

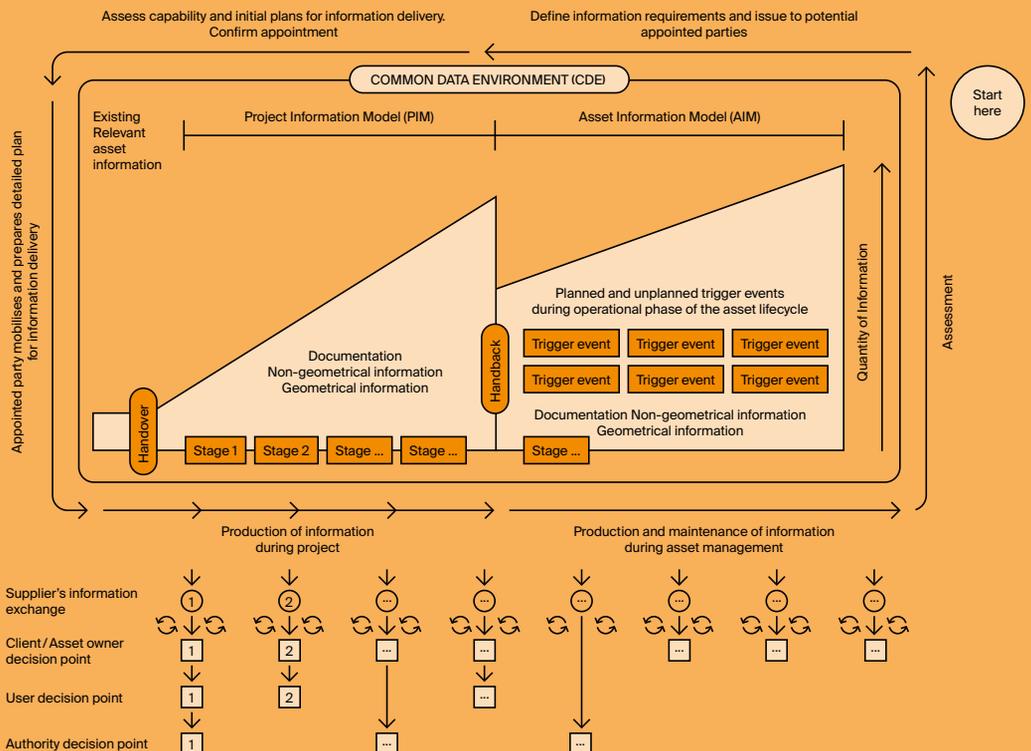
qui compte dans ses rangs les représentants de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises.

À terme, l'OAI espère pouvoir accompagner ses membres dans un contexte de travail BIM qui sera sain et bien pensé pour chacun, que ce soit d'un point de vue technique comme contractuel. L'important est de d'ores et déjà rester dans la course et ne pas perdre de vue l'objectif d'adoption du BIM comme une opportunité de développer une moai.lu forte et soudée.

1. Le processus de livraison d'informations au travers du cycle de vie du projet selon la norme ISO 19650-1.

COLOR CODING AND SYMBOLS USED

- Introduction production
- Management process
- ↻ Iteration to complete information exchange
- Stakeholder decision point
- Supplier information exchange



MOAI

Le développement dans la Continuité

L'optimisation de la collaboration entre les membres de la maîtrise d'œuvre constitue une priorité du Conseil de l'Ordre. La commission OAI « Maîtrise d'œuvre OAI – moai.lu », composée de Corinne Stephany, Marc Feider, Gilles Christnach, Jos Dell et Pierre Hurt, et assistée par notre nouveau collaborateur au secrétariat de l'OAI, Bertrand Bourdon, ainsi que par notre prestataire de services Guy Siebenaler d'ARGEST, se réunit régulièrement afin de poursuivre plusieurs axes de réflexion en droite ligne avec la vision que s'est donnée l'OAI.

Des sujets perçus comme essentiels pour une collaboration efficace au sein d'un projet sont actuellement en cours de développement. Peuvent être cités par exemple :

- la mise à jour de certaines fiches de travail complémentaires au vu de la nouvelle réglementation mais aussi au sens d'une meilleure précision dans les termes utilisés.

Les mises à jour pourront aussi concerner des compléments d'information à donner ;

- l'élaboration de documentation complémentaire pour des sujets nouveaux dans le cadre du développement du corpus existant ;
- un travail d'explicitation des types d'assurances concernant l'acte de bâtir afin de rendre plus concret pour nos professions les termes utilisés ;
- le développement d'une documentation moai.lu liée aux prestations et interfaces spécifiques avec les architectes / ingénieurs paysagistes et les architectes d'intérieur ; des groupes de travail ad hoc étant en cours de formation ;
- la définition d'une convention de travail succincte entre membres de la maîtrise d'œuvre stipulant que la collaboration MOAI sera mise en œuvre sur le projet, en cas de contrats séparés entre les membres



Guy Siebenaler et Bertrand Bourdon.

de la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage, respectivement une mise en exergue de la collaboration MOAI dans la recommandation OAI de convention de groupement de maîtrise d'œuvre ;

- rendre plus aisée l'utilisation de certains formulaires proposés dans le cadre de la moai.lu (documents actifs avec possibilité de remplissage des champs) ;

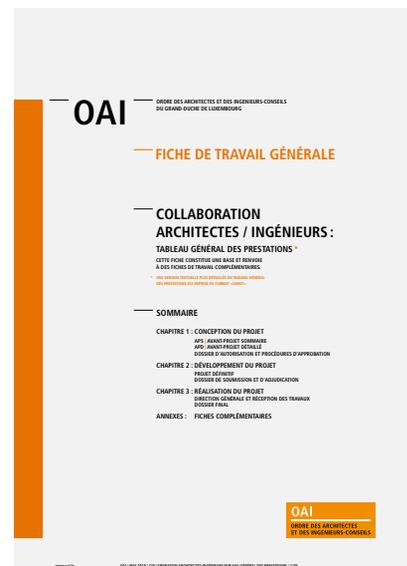
La MOAI : « un dialogue avec les entreprises »

Dans l'objectif de compléter les pratiques moai.lu avec les entreprises, c'est-à-dire enrichir la méthodologie avec un nouvel axe de développement tourné vers les sociétés de construction, la collaboration entre l'OAI et la Fédération des artisans se poursuit.

Plusieurs thématiques ont été initiées, à savoir :

- un tronc commun lié à l'aspect contractuel (planning, terminologie, gestion des contrats, réunion kick-off, qualité des cahiers des charges),
- les livrables, notamment un travail de définition concertée de listes de livrables à remettre par la maîtrise d'œuvre aux entreprises et vice-versa est en cours. À ce sujet plusieurs groupes ont été définis afin de travailler sur des corps de métier spécialisés des domaines du bâtiment gros-œuvre/charpente, enveloppe, travaux parachèvement, techniques du bâtiment. Nous saluons au passage Florian Bylow, Tom Beiler et Jacques Weyland qui ont participé aux groupes de travail avec la Fédération.

L'OAI est à l'écoute de tous contributeurs quant à leurs retours d'expérience avec la MOAI. Toute nouvelle proposition est la bienvenue. Vous pouvez remettre vos remarques sur le site www.moai.lu.



Fiche de travail générale, Tableau général des prestations.



Le livre MOAI.LU est disponible dans l'espace membres du site www.moai.lu. Des exemplaires imprimés peuvent être retirés au secrétariat de l'OAI.

**Contribuez à la MOAI
en transmettant
vos retours d'expérience
sur www.moai.lu !**

Concours et résultats

Pavillon luxembourgeois, Exposition universelle Osaka 2025

La participation du Luxembourg à la prochaine Exposition universelle au Japon se concrétise. En date du 10 juin 2022, lors d'un point de presse organisé dans les locaux du Fonds Kirchberg, le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a annoncé le résultat des délibérations du jury relatives à la réalisation du pavillon luxembourgeois, en présence du président du jury, Mathias Fritsch, architecte-associé chez Beiler François Fritsch, et d'Arnaud De Meyer, architecte urbaniste et partenaire du bureau SteinmetzDeMeyer. André Hansen, commissaire général du pavillon, et Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de commerce, étaient également présents en tant que représentants du futur GIE Luxembourg@Expo2025Osaka.

Programmée du 13 avril au 13 octobre 2025, l'exposition universelle Expo 2025 Osaka se tiendra sur l'île artificielle de Yumeshima, située sur le front de mer d'Osaka et aura pour thème «Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain». Quelque 150 pays et organisations internationales y sont attendus.

Dans le cadre de l'appel à projets relatif à la conception du pavillon luxembourgeois, 12 projets ont été soumis. À l'issue des délibérations, c'est le concept développé par le cabinet d'architectes SteinmetzDeMeyer, en collaboration avec le scénographe Jangled Nerves, qui a finalement été retenu par le jury, car ce projet répond pleinement aux exigences retenues dans le cahier des charges

en matière de circularité des matériaux, de durabilité et de respect des ressources.

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a déclaré: «La circularité des matériaux utilisés pour la construction du pavillon, le respect des ressources naturelles et la durabilité du projet soumis ont été déterminants dans le choix du gagnant de l'appel à projets. Il était crucial à nos yeux de pouvoir construire un pavillon dans une optique circulaire, avec des matériaux qui pourront être réutilisés après l'exposition et ce projet répond entièrement à nos attentes. Il permettra de mettre en lumière le savoir-faire du Luxembourg dans le domaine de l'économie circulaire et en particulier dans le cadre du Product Circularity Data Sheet (PCDS).»

Le pavillon

Le pavillon a été imaginé autour du concept «Doki-Doki Lux – The Luxembourg Multiverse». L'architecte a expliqué ce choix: «Au Japon, «doki-doki» décrit le bruit que fait le cœur quand il bat. Il est utilisé pour exprimer l'enthousiasme et l'excitation, tout comme l'énergie et la passion. Le «Multiverse» du Luxembourg est global. Il est universel et unique, individuel et collectif, illimité et connecté, ouvert et uni. Toutes les facettes du «Multiverse» luxembourgeois sont créées et alimentées par trois sources: son inventivité, ses habitants et son territoire. Et il est toujours doki-doki – excitant, vibrant et vivant!»

1^{er} PRIX

Cabinet d'architectes SteinmetzDeMeyer



2^e PRIX

Jim Clemes Associates



3^e PRIX

Ballinipitt Architectes Urbanistes



Illustrations © STD; Jim Clemes Associates; Ballinipitt

JURY

- Mathias Fritsch, architecte, délégué de l'OAI, président du jury.
- Franz Fayot, ministre de l'Économie.
- André Hansen, commissaire général au pavillon du Grand-Duché de Luxembourg.
- Olivier Baldauff, représentant du ministère des Affaires étrangères et européennes.
- Max Gindt, représentant du ministère d'État.
- Marc Vanolst, inspecteur des finances auprès du ministère des Finances.
- Paul Eilenbecker, attaché auprès du ministère de la Mobilité et des Travaux publics.
- Cindy Tereba, Director International Affairs de la Chambre de commerce.
- Luc Dhamen, directeur de l'Administration des bâtiments publics.
- Marc Feider, ingénieur-conseil, vice-président de l'OAI et président du CNCD.
- Paul Schosseler, chargé de direction construction durable et économie circulaire auprès du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire.
- Beryl Koltz, responsable stratégique de la promotion de l'image de marque auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes.



Consultation pour la Place de l'Immigration à Bissen

La commune de Bissen a décidé en 2019 de réaménager et mettre en valeur son centre de localité autour de la « Place de l'Immigration ». À cette fin, la commune a lancé en mai 2021 une consultation rémunérée pour un groupement d'architectes, d'architectes-/ingénieurs-paysagistes et d'architectes-urbanistes/urbanistes-aménageurs.

Les éléments centraux pour la programmation qui devaient être traités dans le cadre du projet pour le nouveau centre de la localité étaient :

- la construction d'une nouvelle mairie,
- la construction d'un nouveau centre culturel,
- la construction d'une brasserie ou établissement similaire,

- l'installation d'un petit commerce polyvalent,
- l'aménagement d'une place publique en tant que lieu de rencontres vivant au centre du village,
- l'aménagement d'un parking public.

L'objectif était de dégager des projets urbanistiques et architecturaux qui permettent de réaliser la programmation urbaine décrite ci-dessus, tout en :

- mettant en valeur l'espace public au centre de la localité,
- renforçant les fonctions centrales,
- promouvant la mobilité active.

La commune a souhaité impliquer également la population dans ce processus de réaménagement du centre de la localité. Ainsi, une campagne de participation



1^{er} PRIX

Atelier du Pont (FR, architecture) avec Decker, Lammar & Associés (LU, architecture/urbanisme) et Michel Desvigne Paysagiste (FR, paysagisme)

Le projet retenu par le jury est celui de l'équipe Atelier du Pont / Decker, Lammar & Associés / Michel Desvigne Paysagiste. Les auteurs du projet lauréat ont su présenter un projet qui met en valeur le patrimoine bâti existant et crée un lieu de rencontres convivial et agréable. La programmation proposée pour le nouveau centre du village complète les services et commerces existants de manière cohérente et crée la nouvelle centralité recherchée. De plus, les deux nouveaux axes de circulation – principalement piétonniers ou bien pour la mobilité douce – permettent une connexion des lieux et des structures importantes de la localité en toute sécurité et à l'écart des axes routiers principaux.

citoyenne a été lancée en juillet 2020. En raison des mesures sanitaires en place, la consultation de la population a été organisée sous forme d'un questionnaire interactif en ligne. Les résultats de cette enquête ont été intégrés dans le cahier des charges de la consultation rémunérée et ont été mis à disposition des équipes sous forme d'une documentation détaillée.

Sur base d'un appel d'offres public, 21 équipes d'experts ont déposé leur candidature pour la participation à cette consultation rémunérée organisée par le bureau Zeyen + Baumann. Dans le cadre d'une présélection par le jury, six équipes ont été retenues pour élaborer leurs projets pour la « Place de l'Immigration ».



2° PRIX

Witry&Witry SA (LU, architecture/urbanisme)
avec Pfrommer+Roeder (DE, paysagisme)



PRIX SPÉCIAL

Holweck Bingen et A+T Architecture (LU, architecture)
AO Landschaftsarchitekten (DE, paysagisme) et Luxplan (LU, urbanisme)



Illustrations © Witry & Witry SA, Pfrommer + Roeder; Holweck Bingen et A+T, AO Landschaftsarchitekten, Luxplan

Autres projets retenus

Planet+ (LU, architecture/urbanisme)
avec Mersch Ingénieurs-paysagistes (LU, paysagisme)



Bruck+Weckerle Architekten (LU, architecture/
urbanisme) avec Wespol Landschaftsarchitektur
(CH, paysagisme)



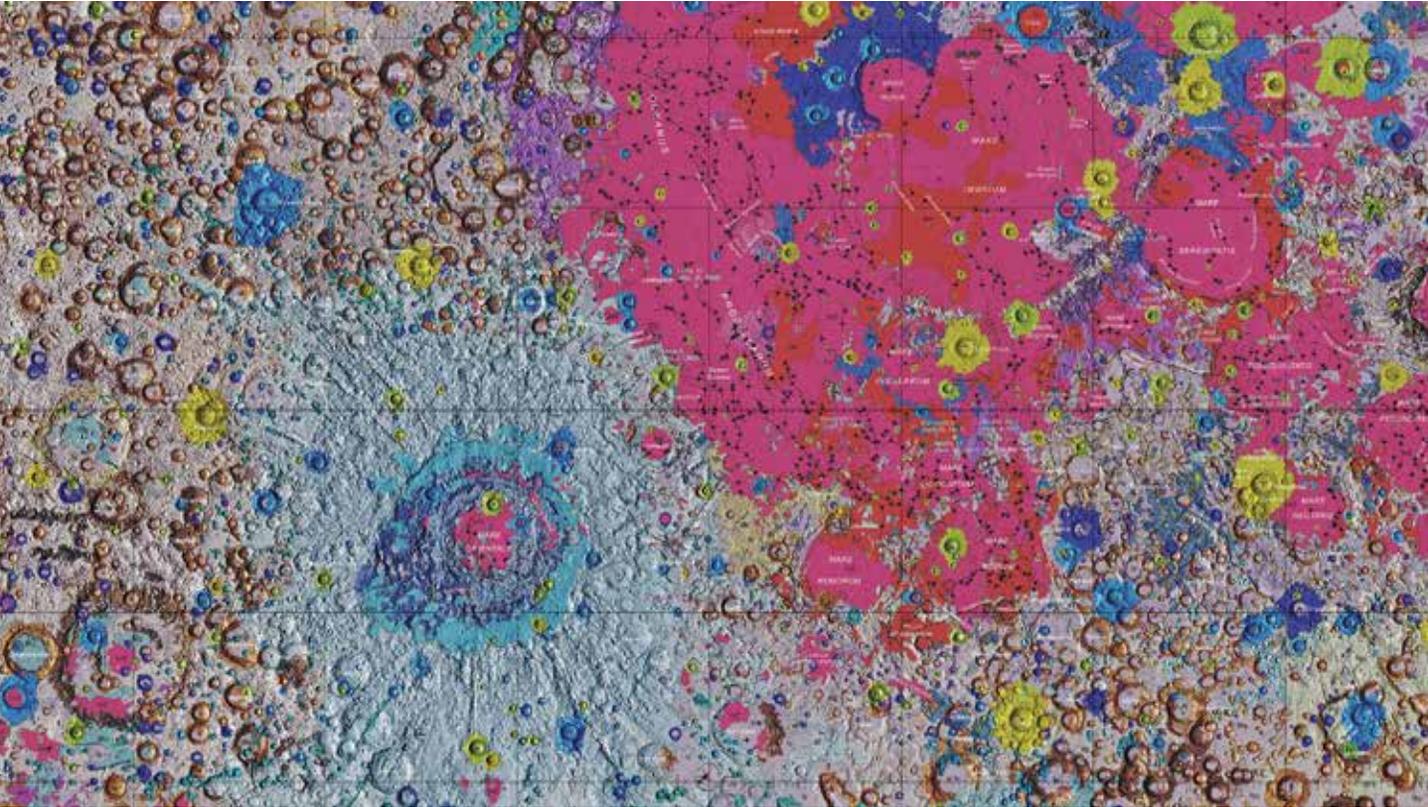
SteinmetzDemeyer (LU, architecture/urbanisme)
avec Agence Christophe Gautrand&associés
(FR, paysagisme)



Tous les projets présentés ont fait preuve
d'un travail réfléchi et remarquable et disposaient
d'éléments qualitatifs.

JURY

- Cindy Barros Dinis,
échevine, Commune
de Bissen.
- Sonja Gengler,
architecte-directeur,
Direction de l'architecte,
Ville de Luxembourg.
- Diane Heirend,
(présidente du jury),
architecte-urbaniste,
Diane Heirend architecture
& urbanisme.
- Georges Lucius,
membre du conseil communal,
Commune de Bissen.
- Carlo Mulbach,
membre du conseil communal,
Commune de Bissen.
- Roger Saurfeld,
échevin, Commune de Bissen.
- Arlette Schneiders,
architecte,
architecte-indépendante
(déléguée OAI).
- Claude Schuman,
architecte-urbaniste,
ministère de l'Intérieur.
- David Viaggi,
bourgmestre,
Commune de Bissen.
- Christian Weier,
architecte-paysagiste,
AREAL Landscape
Architecture (délégué OAI).
- Patrick Wirtz,
architecte, Schemel Wirtz
Architectes Associés.



Pavillon luxembourgeois, Biennale d'architecture de Venise 2023

Le jury de l'appel à candidatures pour la conception du Pavillon luxembourgeois à la 18^e Biennale d'architecture de Venise 2023 s'est réuni pour le second tour le mardi 19 juillet 2022. Il a retenu, parmi les trois équipes curatoriales candidates, le projet «Down to Earth» de Francelle Cane et Marija Marić.

Le jury tient à féliciter les trois équipes lauréates du premier tour pour la grande qualité de leurs projets. Le choix du jury, lors de cette seconde phase, s'est avéré ardu, toutes les équipes ayant fourni un important travail de mise en forme des documents remis et des présentations orales minutieusement préparées et solidement défendues. Toutes ont su par ailleurs fournir une analyse fine du territoire luxembourgeois au sens large et de ses habitants ou usagers, tout en lui donnant une inflexion universelle en le rattachant à de grandes problématiques contemporaines : la question de la propriété du sol et de la gestion de l'espace et des ressources, la mise en tension du caractère normatif du rapport au territoire par un retour au corps et au sensible,

ou encore les récits sur lesquels les nations construisent l'échelle à travers laquelle elles se regardent et se projettent dans l'espace et le temps.

C'est donc le projet «Down to Earth» de Francelle Cane et Marija Marić qui a été retenu à l'unanimité par le jury pour réaliser le Pavillon luxembourgeois de la 18^e Biennale d'architecture de Venise.

Le projet, centré sur la question des ressources extraterrestres, de leur exploitation et des récits qui sous-tendent l'économie qui en découle, a été retenu pour le caractère à la fois actuel et spéculatif du thème, la clarté du propos, la précision des réflexions, sourcées et référencées, et les questions de société qu'il soulève. Le caractère direct du message, porté par une scénographie sobre, articulée autour d'une maquette de la Lune, d'une collection d'essais «à emporter», et de trois vidéos narratives, doit permettre au public de la Biennale d'entrer de plain-pied dans le sujet.

Le projet met en lumière un thème qui demeure invisible à nos yeux par le biais d'une démarche critique, il soulève la question



des ressources du sol terrestre à des échelles différentes, mais pose avant tout la question du monde futur que l'on fabrique en repoussant ainsi hors de la Terre, les limites des espaces colonisés et exploités par l'homme.

«[...] L'imaginaire débridé de la croissance basée sur l'extraction a, littéralement, transcendé les frontières de la Terre. Ce déplacement de l'exploitation minière de la Terre épuisée vers ses coulisses « invisibles » – corps célestes, planètes, et finalement la Lune elle-même – appelle une réflexion urgente sur l'impact que ce changement aura sur nos conceptions de la terre, des ressources et des biens communs, à la fois sur le sol et au-delà. Décrit comme « l'étoile montante de l'industrie spatiale » et « un pionnier de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales », le Luxembourg, dont l'économie était autrefois fondée sur l'extraction du fer et la production d'acier, apparaît comme un point de départ important pour ce débat. » – Extrait du dossier de candidature de « Down to Earth » de Francelle Cane et Marija Marić.

Unified Geologic
Map of the Moon,
1:5M, 2020.

LA BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE

Si le format de la Biennale de Venise est fortement ancré dans le processus de construction des nations occidentales, il n'en constitue pas moins une plateforme internationale à forte dimension prospective. Elle offre tous les deux ans à l'architecture, et à l'ensemble des disciplines connexes, l'occasion de partager ses développements les plus récents et ses questionnements les plus brûlants au profit d'une circulation des idées qui demeure le cœur de cet événement.

La 18^e Biennale d'architecture de Venise, dont la direction artistique a été confiée à Lesley Lokko, assume pleinement cet héritage prospectif à travers son titre « Laboratory of the future » tout en soulignant clairement les champs où doivent être menées les expérimentations : éthique, climatique et politique.

KULTUR | LX

Kultur | lx - Arts Council Luxembourg créé en juillet 2020 à l'initiative du ministère de la Culture du Luxembourg est un outil de soutien, de promotion et de diffusion de la scène culturelle luxembourgeoise et se décline autour d'axes prioritaires.

L'équipe lauréate se compose de deux curatrices, Francelle Cane et Marija Marić, entourées d'un conseil consultatif et d'une équipe de contributeurs dans les domaines de la scénographie, de la production de contenus (vidéos, textes), des médias et de l'édition. Elles souhaitent en outre s'appuyer sur un réseau solide de partenaires luxembourgeois et internationaux.

Francelle Cane

Elle est architecte, diplômée de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles – ENSAV (FR) (2018) et est doctorante à l'Université du Luxembourg depuis 2021 (Sujet: After the Ruin. On Property and Territorial Negotiation). Elle a travaillé comme architecte (Paris, Berlin) et a été commissaire et scénographe de nombreuses expositions. Elle a reçu le prix International WERNAERS Fund for Research and the Diffusion of Knowledge (FNRS), Brussels (BE).

Marija Marić

Elle est titulaire d'un doctorat en sciences du département d'architecture de l'ETH Zurich (2020) et de deux masters: un Master of Arts, Department for New Art Media, Academy of Arts, University of Novi Sad (RS) et un Master in Architecture, Faculty of Technical Sciences, Novi Sad (RS). Elle est actuellement chercheuse associée au département Geography and spacial planning de l'université du Luxembourg. Elle a obtenu de nombreux prix universitaires et bourses récompensant ses travaux de recherche en Allemagne et aux États-Unis.

Équipes curatoriales lauréates du 1^{er} tour:

- Mike Fritsch, Valentin Bansac, Alice Loumeau.
- Peter Swinnen, Anne Judong, David Peleman, Nathan Heindricks & Beatriz Van Houtte Alonso.
- Francelle Cane, Marija Marić.

JURY

- Michelle Friederici, présidente de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Luxembourg.
- Cécile Fries-Paiola, architecte, sociologue et maître de conférence à l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy.
- Claudine Hemmer, conseillère arts visuels et architecture, ministère de la Culture Luxembourg.
- Nikolaus Hirsch, directeur artistique du CIVA-Architecture, Paysage, Urbanisme, Bruxelles.
- Sara Noel Costa de Araujo, Studio SNCDA, architecte et curatrice du Pavillon luxembourgeois 2021.
- Guittou Muller, architecte, représentant du LUCA.
- Hélène Doub, représentante de Kultur | lx.

Fondation Schmit-Dambach, bourse d'études en architecture 2021 décernée à Lara Schmitz

Lors d'une réception à Luxembourg le 25 août 2022, madame Lara Schmitz, entourée de sa famille et de ses connaissances, en présence des membres du conseil d'administration de la fondation Schmit-Dambach et du directeur de l'OAI Pierre Hurt, s'est vu remettre

la 1^{re} bourse d'études 2021 constituée par ladite fondation.

Cette fondation attribuera chaque année une bourse d'études d'un montant de 15 000 € à un étudiant méritant en 2^e année d'architecture inscrit à l'université de Vienne, Zurich ou Bruxelles.

3 Questions à Lara Schmitz



Comment avez-vous eu connaissance de cette bourse?

Comme les études d'architecture peuvent être très coûteuses, je me suis renseignée sur les aides financières possibles. C'est ainsi en consultant le site Internet du Cedies que j'ai appris l'existence de la fondation Schmit-Dambach offrant une bourse privée pour laquelle j'ai donc posé ma candidature.

Résumez en quelques mots votre lettre de motivation

Ma lettre de motivation décrivait non seulement mes ambitions pour l'avenir dans le métier d'architecte, mais aussi mes intérêts personnels. Ainsi, je m'intéresse avant tout à la construction durable et responsable, car je vois dans

le métier d'architecte une grande responsabilité pour trouver des solutions adéquates face aux défis auxquels nous sommes confrontés par le changement climatique.

Comment voyez-vous notre cadre de vie en 2035?

Après avoir travaillé 10 ans dans l'architecture, j'espère que la construction durable sera devenue une évidence. Ceci non seulement dans l'utilisation de matériaux durables, jouant un rôle primordial dans l'économie des ressources, mais aussi dans la réutilisation des matériaux de construction issus de la démolition. En effet, en utilisant le principe du surcyclage, on contribue à la limitation de l'émission de dioxyde de carbone et à la préservation des ressources.

Mon projet préféré

La Philharmonie
par Xavier Bettel



En tant qu'ancien bourgmestre de Luxembourg, Premier ministre et époux d'un architecte, je suis fier que le Luxembourg ait attiré des talents comme le créateur de la Philharmonie, Christian de Portzamparc.

Je suis fasciné par son architecture impressionnante. Il est impossible d'imaginer le relief de la ville sans la forme iconique du bâtiment, évoquant un temple

de l'Antiquité et un symbole équilibré lié à la nature. Les colonnes qui recouvrent le bâtiment rappellent une forêt à traverser, tandis que la forme du bâtiment évoque celle d'une feuille. Il donne l'impression d'être une véritable oasis dans un environnement urbain tout en jouant avec les concepts traditionnels de l'architecture.

FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage:

Administration
des Bâtiments Publics

Architecte de conception:

Christian de Portzamparc

Architecte d'exécution:

Christian Bauer
et Associés Architectes

Ingénieurs-Conseils:

InCA, Felgen&Associés

Surface: 20 000m²

Adresse: 1, place de l'Europe,
L-1499 Luxembourg



L'architecture du bâtiment m'a toujours intrigué parce qu'il reste impossible de la cerner complètement. Même nichée entre les bâtiments au Kirchberg qui comprennent les édifices plus volumineux de l'Union européenne, la vieille forteresse et le MUDAM, la Philharmonie se distingue comme un élégant monolithe énigmatique.

Le bâtiment n'est pas juste

remarquable par son esthétique claire et nette, mais aussi parce qu'il réussit à combiner beauté et fonctionnalité. L'acoustique des salles de musique est réputée dans le monde entier et attire des musiciens de tous horizons. La Philharmonie est une beauté classique, mais, comme notre pays, elle est tournée vers l'avenir.



Actualités

Luca : programme de la nouvelle présidence

Marie Lucas, architecte, vient de prendre la présidence du conseil d'administration du Luxembourg Center for Architecture (Luca) pour un mandat de trois ans et succède ainsi à Françoise Bruck.

Programme de la nouvelle présidence

Quand l'OAI a posé les bases statutaires de la fondation, c'était pour que la communauté des architectes et ingénieurs puisse accéder au dialogue avec les instances culturelles, par opposition – ou par extension salutaire – à ses obligations légales d'organisation professionnelle. Ne plus se limiter au service et à l'encadrement de tous nos pairs pour avoir le droit de mettre en avant les visions de ceux d'entre eux qui se démarquaient par leur exemplarité, c'était l'ambition des premiers pas auxquels j'ai pu contribuer en 1992. En acceptant la présidence du Luca, 30 ans plus tard, je prends la mesure du chemin qu'il a parcouru, mais je voudrais aussi le ramener aux sources, celles qui lui donnent pour mission de distinguer la qualité dans nos actes quotidiens, par l'exemple, la discussion, la motivation.

Nous sommes créateurs : le Luca comme lieu d'Exposition

La Fondation de l'architecture et de l'ingénierie avait été créée pour pouvoir mettre en avant des auteurs, des projets particuliers, distinguer des sources d'inspiration. Fenêtre sur d'autres environnements, et vitrine de nos savoir-faire locaux, elle devait inspirer et motiver les architectes et ingénieurs qui œuvrent chaque jour à la transformation de nos paysages et de nos villes.

Renommée Luca (Luxembourg Center for Architecture) en 2015, la fondation ne se reconnaît aucune limite pour partager

sa connaissance et ses découvertes avec le public et les institutions internationales. Avec le soutien de Kultur | lx, le Luca a aussi pour vocation de mettre en lumière ce que la scène luxembourgeoise est capable de proposer à l'étranger, notamment au travers de la Biennale de Venise.

Je voudrais renforcer nos liens avec les autres centres européens de diffusion de la culture et de la qualité architecturale, pour continuer à échanger et alimenter nos inspirations, que nous soyons architectes, ingénieurs, urbanistes, donneurs d'ordre publics ou privés, constructeurs, utilisateurs ou simples spectateurs intéressés par l'architecture et par les processus de construction de la ville.

Le Luca restera la tribune privilégiée de la présentation de projets, et l'organisateur de conférences et de voyages qui interrogeront les sources, et nourriront la production d'une architecture et d'un environnement bâti qualitatif. Il accueillera tout projet et idée née d'une vision novatrice et exemplaire.

Nous sommes médiateurs : le Luca comme lieu d'Échanges

L'architecte, avec ses partenaires dans la conception, joue par essence un rôle charnière dans le partage des connaissances et des intentions. Interpréter les besoins, expliquer les nécessités, révéler les opportunités, sont autant de facettes de nos métiers. Le travail pédagogique que nous menons chaque jour envers nos clients, le temps passé à expliquer, exposer, justifier l'essence de nos concepts,



Marie Lucas comme nouvelle présidente du Luca.

pourrait à l'avenir trouver meilleur accueil si nos interlocuteurs avaient acquis, plus tôt dans leur vie, un regard prenant en compte la qualité de notre environnement bâti.

Au travers des ateliers éducatifs proposés aux enfants et adolescents, le Luca contribue à la formation des décideurs de demain, pour que leur capacité à développer une vision de l'environnement, leur aptitude à en nommer les éléments et formuler les besoins, soient autant d'atouts pour l'émergence d'une prise de décision pertinente, durable, et en réponse aux besoins de la collectivité.

Je voudrais que ce volet éducatif adressé à la jeunesse soit doublé, à l'intention des adultes et jeunes professionnels, d'une plateforme d'échanges avec les métiers de la construction,

en toute liberté d'expression, qui nous permette de confronter nos propres savoirs aux évolutions technologiques, et aux nécessités environnementales. Dans un monde très normatif, les carcans des labels et les impositions règlementaires ont tendance à restreindre nos mouvements, si ce n'est notre inventivité. Le Luca a pour vocation d'explorer les limites, inviter le doute et la remise en question.

Les échanges instaurés avec l'Université, la présence régulière des étudiants du master en architecture, la contribution précieuse de ses enseignants aux cycles de conférences, apportent une dimension qualitative indubitable à nos questionnements. La nouvelle localisation de Clausen, la place que nous espérons donner à une bibliothèque plus accessible et le rêve d'un espace de détente

et de discussion, pourront fidéliser la fréquentation des jeunes architectes.

Nous sommes moteur : le Luca comme lieu de Propositions

À terme, par l'exposition, la diffusion et l'échange sur de meilleures pratiques, nous espérons être les inspireurs des meilleurs créateurs, décideurs, professionnels et utilisateurs de demain. « Demain » se pense dorénavant en termes d'urgence.

Confrontés à l'absolue nécessité de repenser notre habitat, nos déplacements, nos usages et la manière dont nous consommons l'espace et les ressources, nous voulons accueillir au Luca toutes les discussions, toutes les contributions utiles à une nouvelle vision qualitative de l'architecture et de l'environnement bâti.

Fondées à la fois sur l'émergence de concepts, sur la continuité d'un tissu historique commun, et sur l'évolution de nos métiers, nous devons ensemble dessiner les contours de nos actions futures : pour formuler la vision d'une architecture capable d'affronter les défis posés par le changement climatique, nous nous appuyons sur l'exposition d'exemples et sur le débat : je pense que nous aurons à revoir fondamentalement la forme et la structure que nous avons données aux bâtiments et aux espaces publics ces dernières décennies. En même temps, nous serons amenés à moins détruire, et à plus réutiliser : réagir plus vite, plus librement, et de manière plus soucieuse de la conservation de notre héritage culturel, est un défi à construire avec nos interlocuteurs politiques.

J'en viens donc naturellement à évoquer la relance du programme de politique architecturale initié en 2004 avec un groupe intergouvernemental réuni par le ministère de la Culture, que nous souhaiterions réaffirmer et reformuler dans un monde profondément affecté par l'urgence climatique. Le luca présentera prochainement avec l'OAI une demande commune de soutien auprès de la ministre

Sam Tanson pour lui rappeler à quel point l'action culturelle a prouvé qu'elle peut jouer un rôle fédérateur entre les différentes instances gouvernementales. En mettant en avant la qualité du cadre de vie de nos concitoyens dans les thèmes du Logement, du Patrimoine, de l'Écologie, de l'Aménagement du territoire, entre autres, nous espérons pouvoir aider nos politiciens à définir une stratégie cohérente pour le développement du pays.

Pour porter ces nouvelles actions, je suis heureuse que le luca soit animé par une nouvelle direction : ce 20 septembre, au terme d'un appel de candidatures, le conseil d'administration a nommé un comité de direction composé de deux jeunes architectes : Maribel Casas, directrice scientifique, et Eline Bleser, directrice administrative, avec qui nous allons construire les orientations scientifiques et le plan de développement pour ces prochaines années.

À leurs côtés, l'équipe, dont faisait déjà partie Eline pour les programmes éducatifs, compte Thomas Miller, notre régisseur, Giulia Zatti, architecte, qui coordonne les programmes et leur communication, ainsi que Lili Krack en soutien administratif

À PROPOS DU LUCA

Le luca, Luxembourg Center for Architecture, est l'acteur culturel principal sur le plan national pour la création et la diffusion du savoir sur les origines, les conditions actuelles et la valeur de l'architecture et de l'urbanisme comme expressions de la civilisation humaine et facteurs critiques de qualité de vie durable. www.luca.lu



Maribel Casas, directrice scientifique, et Eline Bleser, directrice administrative.

Cycle de formation OAI 2022 pour architectes et ingénieurs-conseils

Découvrez une sélection
de modules proposés en 2022



Contexte, cadre légal & réglementaire de la construction

Attribution des missions
de membres OAI –
Circulaire OAI n° 34,
manuel OAI concours
— 18.11.2022, 4h, FR
— Référence : CA305CJ

Management de bureau et gestion de projet

Gestion administrative
et financière d'un
bureau d'architectes
et d'ingénieurs-conseils
— 10.11.2022, 4h, FR
— Référence : CA060CJ

Dématérialisation
des marchés publics
— 24.11.2022, 6h, FR
— Référence : CA044CJ

Gestion de chantier
et de suivi de projet
— 02.12.2022, 7h, FR
— Référence : CA012CJ

Bitte machen Sie das!
Führungsaufgabe im Projekt
— 18-19.01.2023, 7h, DE
— Référence : CA011CJ

Énergie et construction durable

Smart Building –
Initiation à la conception
d'un bâtiment intelligent
— 20.10.2022, 7h, FR
— Référence : CA071CJ

New Déconstruction sélective –
Le digital au service du
réemploi des matériaux
issus de la déconstruction
— 09.11.2022, 4h, FR
— Référence : CA278CJ

Confort et bien-être

New Stratégies passives contre
les surchauffes dans les
bâtiments – Refroidissement
résilient et caractérisation
du confort hygrothermique
— 27.10.2022, 4h, FR
— Référence : CA283CJ

New Confort acoustique –
Isolation aux bruits de choc
— 14.10.2022, 4h, FR
— Référence : CA281CJ

Correction acoustique
des locaux
— 27.01.2023, 4h, FR
— Référence : CA280CJ

Matériaux, techniques et mise en œuvre

New Le bois dans la construction –
Conception, aspects
techniques, acoustiques,
surélévation en bois
— 29.11.2022, 7h, FR
— Référence : CA289CJ

Outils numériques et logiciels de construction

New Dimensionnement en éclairage
(BIM - Éclairage)
— 16.11.2022, 7h, FR
— Référence : CA302CJ

New L'électricité dans le BIM
(BIM – Électrique)
— 08-09.12.2022, 14h, FR
— Référence : CA303CJ



PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

→ Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass
das Programm der angebotenen Kurse, sowie die
Termine und Uhrzeiten laufend aktualisiert werden:
www.oai.lu/formation

→ Le programme complet du cycle 2022, de même que
les dates et horaires sont mis à jour continuellement:
www.oai.lu/formation



HOUSE OF
TRAINING

→ customer@houseoftraining.lu / (+352)46 50 16-1

Exposition OAI «Walk on the Minett Trail», dans le cadre d'Esch2022

Le Minett-Trail est une randonnée à pied ou à vélo de 90 km à travers le sud du Luxembourg, intégrée dans le programme Unesco « Man & Biosphere ».

Il est promu par 11 gîtes « Kabeisercher » le long du parcours, dont la conception a fait l'objet d'un concours d'architecture organisé par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (oai.lu) et le Pro-Sud.

Le concours et la réalisation des gîtes ont été documentés et filmés pour nourrir cette exposition au Hall Fondouq à Dudelange, « Walk on the Minett Trail », organisée par l'OAI avec l'aide de l'ORT Sud et du CNCI. Il s'agit de donner aux randonneurs l'envie de parcourir le trail et de réserver une nuitée

dans les gîtes qui leur plaisent particulièrement.

Ainsi les objectifs d'Esch2022 rejoignent ceux de l'OAI en matière de promotion d'un tourisme « slow », d'une culture du bâti auprès d'un large public, dans l'intérêt d'un cadre de vie durable et d'un vivre-ensemble résilient.



Assemblée générale OAI



Réservée aux membres de l'OAI, cette manifestation constitue un moment important de la vie de l'Ordre.

— 27.10.2022, 17 h
— Lieu: Vauban, école et lycée français de Luxembourg

Séance d'information sur le Géoportail

Organisée par l'OAI en collaboration avec l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

- 22.11.2022, 16h
- Lieu: Siège OAI



Séance d'information sur la législation et la réglementation en matière d'accessibilité

- 01.12.2022, 16h
- Lieu: Siège OAI

Publication de la 4^e édition d'Architectour.lu

— Fin 2022



Nouvelle édition

Inauguration de l'installation «Reproduction d'éléments» d'Hisae Ikenaga,

- lauréate du 1^{er} concours Art in Situ OAI
- 23.01.2023, 17h
 - Lieu: Siège OAI



Retrouvez le calendrier complet des activités de l'OAI sur www.oai.lu rubrique «Agenda»!

60 + 1 ans de la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants (FTI.LU)

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

- 14.11.2022, 16h
- Lieu: BGL BNP Paribas à Luxembourg Kirchberg
- Inscription et programme sur www.fti.lu



Voyage d'études OAI

Quarante-quatre personnes ont participé au voyage d'études organisé par l'OAI à Dubaï et à Abu Dhabi du 20 au 26 janvier 2022. Outre la visite de l'Exposition universelle à Dubaï, et notamment du pavillon luxembourgeois par ses architectes Shahram Agaajani et G.G. Kirchner du bureau Metaform, le programme préparé avec le bureau Wanders Wagner Hussain Architects and Engineers du réseau Guiding Architects, prévoyait la visite de nombreux objets d'intérêt dans ces deux villes.

Repoussé à deux reprises en raison de la crise sanitaire, le voyage d'études OAI à Glasgow et Edimbourg a finalement eu lieu du 5 au 9 mai 2022 avec un groupe de 23 personnes. C'est le bureau d'architectes Dress for the Weather du réseau Guiding Architects qui avait apporté son aide dans l'établissement du programme très complet, comprenant la visite de bâtiments historiques, de rénovations récentes et d'objets contemporains.



Notez déjà les dates
du prochain voyage d'études
organisé par l'OAI,
du 5 au 9 mai 2023
à Toulouse!

PROCHAINS MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°3 :

février 2023

Magazine OAI n°4 :

juin 2023

Magazine OAI n°5 :

octobre 2023

Vous pouvez nous soumettre
vos propositions pour
la Tribune libre par mail
oai@oai.lu.

Photos en couverture :
Marie Russillo
(Maison Moderne);
Ville de Dudelange,
Marc Lazzarini



En couverture

«Floater», Dudelange,
M3 Architectes,
Franck Miltgen (artiste).

Un des 11 gîtes du Minett
Trail [architectour.lu/
minetttrail](http://architectour.lu/minetttrail).

